

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

**États financiers consolidés intermédiaires condensés (non audités)
pour la période de six mois close le 30 juin 2023**



TABLE DES MATIÈRES

États consolidés intermédiaires de la situation financière	3
États consolidés intermédiaires du résultat net	4
États consolidés intermédiaires du résultat global	5
États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres	6
Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie	7
Notes annexes	8
1. Description de la société et sommaire des activités	8
2. Principales méthodes comptables	8
3. Instruments financiers	33
4. Acquisition d'entreprises	36
5. Fonds distincts	36
6. Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs des contrats de réassurance détenus	38
7. Dette subordonnée	48
8. Impôts	48
9. Résultat par action	49
10. Capital-actions	49
11. Dividendes	50
12. Compte de participation	50
13. Information sectorielle	51
14. Gestion du capital	56
15. Gestion du risque	56
Glossaire des termes	59

États consolidés intermédiaires de la situation financière

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Aux	Notes	30 juin 2023	31 décembre 2022 retraité	1 ^{er} janvier 2022 retraité
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	242 900 \$	175 523 \$	193 218 \$
Placements	3	8 489 879	8 160 299	9 839 335
Produits de placement à recevoir		44 868	48 645	40 789
Actifs d'impôt exigibles		25 839	46 644	15 241
Autres actifs		45 164	32 724	16 765
Actifs des contrats de réassurance détenus		299 811	310 044	283 299
Immobilisations corporelles		14 012	13 643	14 889
Actifs d'impôt différé		98 874	89 623	93 123
Placements dans des entreprises associées		32 831	29 816	22 504
Immobilisations incorporelles		63 346	60 571	28 511
Écart d'acquisition		24 465	24 465	—
Actifs des fonds distincts	5	8 666 000	8 565 675	9 257 298
Total des actifs		18 047 989 \$	17 557 672 \$	19 804 972 \$
Passifs				
Passifs des contrats d'assurance, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	6	6 447 401 \$	6 145 378 \$	7 598 470 \$
Passifs des contrats de réassurance détenus	6	261 013	217 056	338 922
Passifs des contrats de placement, excluant les soldes des comptes de fonds distincts		375 823	334 664	322 208
Créditeurs et autres passifs		94 719	110 308	104 615
Dette subordonnée	7	398 726	399 129	398 858
Total des passifs, excluant ceux attribuables aux titulaires de fonds distincts		7 577 682	7 206 535	8 763 073
Passifs des contrats d'assurance attribuables aux titulaires de fonds distincts		8 374 454	8 278 948	8 947 820
Passifs de contrats de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts		291 546	286 727	309 478
Passifs des contrats d'assurance et de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts		8 666 000	8 565 675	9 257 298
Total des passifs		16 243 682	15 772 210	18 020 371
Actions				
Actions privilégiées	10	100 000	100 000	100 000
Actions ordinaires	10	985	985	985
Autres instruments de capitaux propres	10	196 664	196 664	196 664
Surplus d'apport		19 387	19 387	19 387
Résultats non distribués		1 431 435	1 417 584	1 435 391
Cumul des autres éléments du résultat global		27 088	26 787	2 245
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		1 775 559	1 761 407	1 754 672
Compte de participation		28 748	24 055	29 929
Total des capitaux propres		1 804 307	1 785 462	1 784 601
Total des passifs et des capitaux propres		18 047 989 \$	17 557 672 \$	19 804 972 \$



Duncan N. R. Jackman

Président du conseil d'administration



Mark Sylvia

Président et chef de la direction

États consolidés intermédiaires du résultat net

(non audité, en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Notes	Pour les périodes de trois mois closes les		Pour les périodes de six mois closes les	
		30 juin 2023	30 juin 2022 retraité	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité
Résultat net des activités d'assurance					
Produits d'assurance	6	327 944 \$	318 191 \$	653 458 \$	621 835 \$
Charges découlant des activités d'assurance	6	(280 381)	(284 447)	(547 813)	(537 462)
Résultat des activités d'assurance		47 563	33 744	105 645	84 373
Reprise nette (charge nette) découlant des contrats de réassurance détenus		(17 565)	7 404	(31 538)	(2 426)
Résultat net des activités d'assurance		29 998	41 148	74 107	81 947
Résultat financier et de placement net					
Produits (charges) financiers d'assurance tirés des contrats d'assurance émis, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	3	(85 299)	739 885	(339 551)	1 579 762
Produits (charges) financiers de réassurance tirés des contrats de réassurance détenus	3	(2 518)	32 414	(11 380)	73 751
Résultat financier net, excluant les fonds distincts	3	(87 817)	772 299	(350 931)	1 653 513
Produits de placement, excluant les fonds distincts	3	80 572	(858 230)	400 734	(1 715 873)
Variation des contrats de placement	3	(16 696)	9 202	(41 159)	18 367
Produits (pertes) de placement nets, excluant les fonds distincts	3	63 876	(849 028)	359 575	(1 697 506)
Variations des éléments sous-jacents des fonds distincts	3	(72 191)	741 810	(353 445)	860 954
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets de fonds distincts	3	72 191	(741 810)	353 445	(860 954)
Résultat financier et de placement tiré des fonds distincts	3	—	—	—	—
Résultat financier et de placement net	3	(23 941)	(76 729)	8 644	(43 993)
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres		23 605	2 419	45 563	3 036
Charges d'exploitation non liées à l'assurance		(17 885)	(17 138)	(42 031)	(27 327)
Charges d'intérêt		(5 706)	(4 736)	(12 482)	(9 420)
Total des autres produits et charges		14	(19 455)	(8 950)	(33 711)
Résultat net avant impôts		6 071	(55 036)	73 801	4 243
Impôts sur le revenu		(2 464)	17 673	(14 986)	4 763
Résultat net après impôts		3 607 \$	(37 363) \$	58 815 \$	9 006 \$
Moins : résultat net attribuable au compte de participation		2 907	(5 019)	4 693	(7 028)
Résultat net attribuable aux actionnaires		700	(32 344)	54 122	16 034
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées	11	1 547	1 225	3 094	2 450
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		(847) \$	(33 569) \$	51 028 \$	13 584 \$
Résultat par action – de base et dilué (2 000 000 d'actions autorisées; 985 076 actions en circulation)	9	(0,86) \$	(34,08) \$	51,80 \$	13,79 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés intermédiaires du résultat global

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Pour les périodes de trois mois closes les		Pour les périodes de six mois closes les	
		30 juin 2023	30 juin 2022 retraité	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité
Résultat net après impôts		3 607 \$	(37 363) \$	58 815 \$	9 006 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le revenu :					
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :					
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	8	(823)	2 962	301	20 307
Total des autres éléments du résultat global		(823)	2 962	301	20 307
Résultat global		2 784 \$	(34 401) \$	59 116 \$	29 313 \$
Résultat global attribuable aux :					
Compte de participation		2 907	(5 019)	4 693	(7 028)
Actionnaires		(123)	(29 382)	54 423	36 341
Total du résultat global		2 784 \$	(34 401) \$	59 116 \$	29 313 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Billets avec remboursement de capital à recours limité	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021 tel que déclaré antérieurement	100 000 \$	985 \$	196 664 \$	19 387 \$	1 746 945 \$	52 217 \$	2 116 198 \$	55 380 \$	2 171 578 \$
Incidence de l'application initiale de la norme IFRS 17, déduction faite des impôts					(361 940)	—	(361 940)	(27 951)	(389 891)
Incidence de l'application initiale de la norme IFRS 9 en superposition, déduction faite des impôts					50 386	(49 972)	414	2 500	2 914
Solde retraité au 1^{er} janvier 2022	100 000	985	196 664	19 387	1 435 391	2 245	1 754 672	29 929	1 784 601
Retraité pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022									
Résultat global					16 034	20 307	36 341	(7 028)	29 313
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées					(2 450)		(2 450)		(2 450)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires					(36 349)		(36 349)		(36 349)
Solde retraité au 30 juin 2022	100 000	985	196 664	19 387	1 412 626	22 552	1 752 214	22 901	1 775 115
Retraité pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022									
Résultat global					43 758	4 235	47 993	1 154	49 147
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées					(2 450)		(2 450)		(2 450)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires					(36 350)		(36 350)		(36 350)
Solde retraité au 31 décembre 2022	100 000	985	196 664	19 387	1 417 584	26 787	1 761 407	24 055	1 785 462
Incidence de l'application initiale de la norme IFRS 9 en superposition, déduction faite des impôts					—	—	—	—	—
Solde retraité au 1^{er} janvier 2023	100 000	985	196 664	19 387	1 417 584	26 787	1 761 407	24 055	1 785 462
Résultat global pour la période de six mois close le 30 juin 2023									
Résultat global pour la période de six mois close le 30 juin 2023					54 122	301	54 423	4 693	59 116
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées					(3 094)		(3 094)		(3 094)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires					(37 177)		(37 177)		(37 177)
Solde au 30 juin 2023	100 000 \$	985 \$	196 664 \$	19 387 \$	1 431 435 \$	27 088 \$	1 775 559 \$	28 748 \$	1 804 307 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Empire Vie - Deuxième trimestre 2023

Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Pour les périodes de six mois closes les	
		30 juin 2023	30 juin 2022 retraité
Activités d'exploitation			
Résultat net		58 815 \$	9 006 \$
Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le résultat net :			
Variations des passifs des contrats			
Variations des passifs des contrats d'assurance		304 961	(1 502 583)
Variations des contrats de réassurance détenus		33 724	(113 245)
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net		(323 037)	1 834 765
Variation des passifs des contrats de placement		54 190	(54 757)
Intérêt à recevoir sur la dette subordonnée		7 607	4 658
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		5 171	6 748
Impôt différé		11 554	(29 268)
Quote-part de la perte (du bénéfice) des entreprises associées		221	(389)
Variations du fonds de roulement		(5 363)	(22 532)
Autres éléments		(12 439)	(4 808)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		135 404	127 595
Activités d'investissement			
Placements en portefeuille			
Acquisitions et avances		(836 164)	(897 838)
Ventes et arrivées à échéance		829 620	878 761
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4 858)	(6 090)
Participation dans des entreprises associées		(3 507)	(6 340)
Dividendes d'entreprises associées		270	225
Acquisition d'entreprises		—	(54 808)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(14 639)	(86 090)
Activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires	11	(37 177)	(36 348)
Dividendes versés aux actionnaires privilégiés	11	(3 094)	(2 450)
Remboursement de la dette subordonnée		(199 964)	—
Émission de dette subordonnée		199 329	—
Intérêt versé sur la dette subordonnée		(12 482)	(9 313)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(53 388)	(48 111)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		67 377	(6 606)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début de la période (note 3)	3	175 523	193 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fin de la période (note 3)	3	242 900 \$	186 611 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Impôts sur le résultat payés, déduction faite de (remboursements)		1 193 \$	33 197 \$
Produits d'intérêts reçus		133 215	107 123
Produits de dividendes reçus		27 054	23 561

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

1. Description de la société et sommaire des activités

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la société ou l'Empire Vie) a été fondée en 1923. Elle a d'abord été constituée à Toronto en vertu d'une charte provinciale, puis, en 1987, elle a reçu l'autorisation de poursuivre ses activités à titre de société fédérale. La société souscrit des polices d'assurance vie et maladie et fournit des produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de contrats de rentes au bénéfice de titulaires individuels et collectifs dans tout le Canada. La société est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited (la société mère ou E-L). Le siège social de la société est situé au 259, rue King Est, Kingston, Ontario, K7L 3A8, qui est également son adresse principale. L'Empire Vie est une institution financière sous réglementation fédérale régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. L'Empire Vie est devenue une société ouverte le 5 août 2015 et est inscrite à titre d'émetteur public auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale de fonds communs de placement, Placements Empire Vie Inc. (« Placements Empire Vie »), qui a été établie en 2011. Placements Empire Vie est devenue un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit le 5 janvier 2012. Le siège social de Placements Empire Vie Inc. est situé au 165, avenue University, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3B8. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale, la Financière TruStone inc. (FTSI) établie en 2022, dont le siège social est situé au 259, rue King Est, Kingston, Ontario, K7L 3A8.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la société (conseil d'administration) le 4 août 2023.

2. Principales méthodes comptables

2.1. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités ont été préparés conformément à la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*, telle qu'elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils suivent les mêmes conventions et méthodes comptables que les derniers états financiers annuels, à l'exception des contrats d'assurance, des contrats de placements et des actifs et passifs financiers. Les modifications apportées aux méthodes comptables pour ces éléments sont décrites ci-dessous. Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ne comprennent pas tous les renseignements exigés en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS) dans le cadre des états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités de la société et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La norme IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17) remplace la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* (IFRS 4) pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date. La société a retraité l'information comparative pour 2022 en appliquant les dispositions transitoires dans la norme IFRS 17.

En 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). La norme IFRS 9 est en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date.

Dans les présents états financiers, la société a appliqué les normes IFRS 17 et IFRS 9 pour la première fois. La société n'a pas adopté par anticipation toute autre norme, interprétation ou modification qui a été publiée, mais qui n'est pas encore en vigueur.

2.2. Base de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires de la société comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société et de ses filiales. La société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée, ou qu'elle a droit, à des rendements variables découlant de ses liens avec l'entité et que son pouvoir sur l'entité lui permet d'influencer ces rendements. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de transfert de contrôle à la société. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que celle de la société, au moyen des mêmes méthodes comptables. Les opérations, les soldes, les produits et les charges intragroupes ont été éliminés dans la consolidation.

2.3. Estimations, hypothèses et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires, conformément aux normes IFRS, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des politiques et les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers consolidés intermédiaires, ainsi que les montants déclarés des produits et des charges durant l'exercice. Les principales sources d'incertitudes en matière d'estimation comprennent l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement et des impôts sur le revenu. Les résultats réels peuvent différer des estimations de la société, ce qui peut affecter les états financiers consolidés intermédiaires. Les renseignements sur l'utilisation par la société d'estimations et d'hypothèses liées à l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats de placement sont présentés dans cette note. Veuillez consulter les notes 2.4.1.3 et 2.4.1.4 pour les estimations et jugements importants effectués par la direction en matière de transition et de juste valeur respectivement.

2.3.1. Contrats d'assurance et de réassurance détenus

Les principales hypothèses et sources d'estimation pouvant entraîner un ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont indiquées ci-dessous. La société fonde ses hypothèses et ses estimations sur des paramètres disponibles au moment de la préparation des états financiers. La société applique les estimations pour la période, sur une base trimestrielle. Les circonstances et les hypothèses existantes concernant les développements futurs peuvent changer en raison des variations sur les marchés ou de circonstances imprévisibles. De tels changements sont reflétés dans les hypothèses à mesure qu'ils se produisent. La société ventile les renseignements afin de présenter les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus dans la note 6.

2.3.1.1. Méthodes utilisées pour mesurer les contrats d'assurance

La société utilise la moyenne pondérée en fonction des probabilités des flux de trésorerie prévus pour estimer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les garanties de produits d'assurance vie universelle et de produits avec participation sont évaluées au moyen de techniques de probabilité. Une approche de modélisation stochastique est utilisée pour évaluer les garanties de fonds distincts. Les hypothèses suivantes ont été utilisées au moment d'estimer les flux de trésorerie futurs :

Taux de mortalité (affaires d'assurance vie)

Les hypothèses fondées sur les meilleures estimations proviennent d'une combinaison des résultats techniques de la société et des résultats techniques récents du secteur. Les projections en matière de mortalité seront ajustées en fonction des améliorations futures prévues. Les hypothèses sont différenciées selon l'âge, le sexe, la catégorie de tarification et le type de contrat du titulaire de police.

En général, une augmentation des taux de mortalité prévus pour les affaires d'assurance vie accroîtra le coût des demandes de règlement prévu, ce qui réduira les bénéfices futurs prévus de la société.

Taux de morbidité (affaires d'assurance maladie)

Les taux de morbidité concernent les contrats qui ont des risques en matière de santé. La morbidité fait référence aux taux d'accident ou de maladie et aux taux de rétablissement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Les hypothèses proviennent d'une combinaison des résultats techniques de la société et des résultats techniques récents du secteur. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour calculer la dérivation des taux, y compris l'âge, le type de contrat, le sexe, la taille de la police et le type d'emploi.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Une augmentation des taux d'incidence prévus (taux d'accident ou de maladie) ou une diminution des taux de résiliation (taux de recouvrement) entraînera une augmentation des frais de demandes de règlement prévus, ce qui réduira les bénéfices futurs prévus de la société.

Longévité (affaires de rentes immédiates)

Les hypothèses proviennent d'une combinaison des résultats techniques de la société et des résultats techniques récents du secteur. Une provision appropriée est constituée pour les améliorations futures prévues.

Une augmentation de la longévité prévue (une diminution des taux de mortalité) entraînera une augmentation du coût attendu des paiements de rentes immédiates, ce qui réduira les bénéfices futurs prévus de la société.

Charges

Les passifs des polices tiennent compte des charges futures liées à l'administration des polices en vigueur, aux commissions de renouvellement, aux frais d'acquisition, aux frais généraux et aux impôts. Le niveau actuel de charges est pris comme une base de charges appropriée, rajustée en fonction de l'inflation attendue des charges.

Une augmentation du niveau attendu des charges réduira les bénéfices futurs prévus de la société.

Les flux de trésorerie dans le périmètre du contrat (défini à la note 2.5.4) comprennent une allocation des frais généraux fixes et variables directement attribuables au respect des contrats d'assurance. Ces frais généraux sont attribués à des groupes de contrats au moyen de méthodes systématiques et rationnelles.

Comportement des titulaires de polices

Les hypothèses liées aux déchéances et aux rachats des polices (collectivement le comportement des titulaires de polices) sont fondées sur la combinaison d'une étude interne sur les résiliations et des résultats techniques récents du secteur. Les hypothèses de résiliation des polices sont calculées séparément pour chaque groupe de produits. Par exemple, dans l'établissement des taux de déchéance pour l'assurance temporaire renouvelable, il est présumé que des déchéances supplémentaires auront lieu à chaque point de renouvellement et que les titulaires de polices qui sont en bonne santé auront alors davantage tendance à laisser leurs polices tomber en déchéance que ceux qui ne sont plus assurables.

Les frais d'acquisition peuvent ne pas être récupérés entièrement si les déchéances au cours des premières années des polices dépassent les hypothèses de déchéance prévues. Une hausse du taux de déchéance tôt durant la vie d'une police a tendance à réduire les bénéfices futurs attendus de la société. Une hausse du taux de déchéance plus tard durant la vie d'une police tend à accroître les bénéfices futurs attendus de la société si le produit tient compte des déchéances, comme l'assurance temporaire à 100 ans, mais à réduire les bénéfices de la société pour les autres types de polices.

Les notes 2, 6 et 15 présentent des renseignements supplémentaires concernant les passifs liés à l'assurance.

2.3.1.2. Taux d'actualisation

La norme IFRS 17 différencie les exigences relatives aux taux d'actualisation pour les contrats dont les flux de trésorerie ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents et les contrats dont les flux de trésorerie varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents. Pour ceux qui ne varient pas, les passifs des contrats d'assurance sont calculés en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à des taux sans risque, majorés en fonction d'une prime d'illiquidité. Pour la période d'observation (30 ans), les taux sans risque sont déterminés par référence aux rendements des titres souverains canadiens très liquides cotés AAA. Le taux sans risque ultime (70^e année) a été fixé à 3,15 %, avec une prime d'illiquidité ultime de 1,50 %. Le taux d'actualisation total entre la période observable et la période ultime a été calculé par interpolation linéaire.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Les taux d'actualisation des contrats dont les flux de trésorerie ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents (tous les groupes du modèle général d'évaluation [MGE]) utilisent les taux suivants pour actualiser les flux de trésorerie futurs :

Pour les contrats dont les flux de trésorerie ne varient pas - selon la durée du portefeuille sous-jacent	30 juin 2023	31 décembre 2022
1 an	5,98 %	5,53 %
3 ans	5,51 %	5,25 %
5 ans	5,18 %	5,07 %
10 ans	4,99 %	5,15 %
20 ans	5,06 %	5,31 %
30 ans	4,99 %	5,29 %
Ultime (70 ^e année)	4,65 %	4,65 %

La prime d'illiquidité, déterminée en fonction des lignes directrices indiquées dans les normes de pratique de l'ICA, fait référence aux taux des marchés observables pour la dette de la société. L'Empire Vie applique la même prime d'illiquidité à tous ses groupes de contrats pour lesquels le MGE s'applique. Il a été déterminé que ces contrats étaient très peu liquides, ce qui se reflète dans la prime d'illiquidité utilisée.

Les contrats de placements, qui représentent les rentes différées et les rentes garanties, nécessitent des taux d'actualisation qui comprennent une disposition additionnelle afin de refléter le risque de crédit de l'assureur. Cependant, ces contrats sont considérés comme étant plus liquides que les contrats d'assurance, ce qui explique qu'une prime d'illiquidité moindre s'applique. Les taux d'actualisation utilisés pour les contrats de placement sont les mêmes que ceux pour les contrats d'assurance pour lesquels le MGE s'applique, puisqu'il a été déterminé que les ajustements pour le risque de crédit de l'assureur et la prime d'illiquidité la plus faible se compensent.

2.3.1.3. Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au risque non financier représente la compensation que la société demande pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéance des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance et couvre les risques de mortalité, de morbidité, de longévité, de comportement des titulaires de polices et de charges. L'ajustement au titre du risque reflète un montant qu'un assureur paierait rationnellement pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs dépasseront le montant de la meilleure estimation.

La société réalise l'ajustement au risque au moyen de l'approche de la marge pour écarts défavorables (MPED). L'approche ajoute une marge (conservatisme) à chaque risque d'assurance individuel au niveau du contrat individuel. Ces MPED sont regroupées pour calculer l'ajustement total du risque de la société. L'ajustement au risque tient compte des avantages de la diversification et est ajusté pour atteindre le niveau de confiance cible.

La somme des ajustements directs et cédés pour la société correspond à une fourchette de niveau de confiance cible de 80 % à 85 % aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022. La société prévoit maintenir le total des ajustements en fonction du risque dans cette fourchette cible.

2.3.1.4. Amortissement de la marge sur services contractuels (MSC)

La MSC est un composant de l'actif ou du passif pour le groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services prévus dans le futur. Un montant de la MSC pour un groupe donné de contrats d'assurance est comptabilisé en gain ou en perte du revenu d'assurance dans chaque période pour refléter les services fournis selon le groupe de contrats d'assurance pour cette période. Le montant est déterminé en identifiant et en projetant les unités de protection (définies dans le paragraphe suivant) pour les groupes précis de contrats d'assurance.

Le nombre d'unités de protection dans un groupe reflète le montant de protection fourni par les contrats du groupe, qui est déterminé en considérant la quantité des prestations et des rendements des placements fournis. La position

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

de l'Empire Vie est que les produits avec valeur de rachat fixe ne contiennent pas de services de rendement sur les placements. En conséquence, les unités de protection pour les contrats individuels sans participation avec valeur de rachat fixes sont la somme assurée moins les valeurs de rachat. Pour les autres contrats individuels sans participation et les contrats d'assurance vie universelle, les unités de protection sont définies en tant que total des sommes assurées.

Les unités de protection pour les rentes viagères conditionnelles à capital fixe (rentes immédiates) sont les montants des paiements annualisés prévus. Pour les produits avec participation, les unités de protection représentent le montant total de la prestation au décès qui correspond environ aux prestations fournies dans le cadre de la protection d'assurance et du service de rendement sur les placements.

Pour tous les produits précités, les unités de protection sont actualisées afin de déterminer les montants d'amortissement de la MSC.

Pour ce qui est des fonds distincts, les unités de protection ne sont pas actualisées aux fins du calcul de l'amortissement de la MSC. L'Empire Vie a deux types de contrats généraux procurant une protection d'assurance et des services liés aux placements pour les unités de protection :

- Fonds distincts (sans garantie de retrait) – la protection principale est le montant de payable en tant que prestation au décès et est le montant le plus élevé entre la juste valeur du fonds distinct et la garantie sur la prestation au décès de base.
- Fonds distincts (garantie de retrait) – la protection principale est le montant payable en tant que garantie de retrait et est le montant le plus élevé entre la juste valeur du fonds distinct et le montant de retrait viager.

La MSC des fonds distincts est ajustée en fonction de la libération d'un montant supplémentaire dans le revenu, qui contrebalance en partie l'incidence de certaines variables économiques sur le solde de la MSC.

Le total des unités de protection pour chaque groupe de contrats d'assurance est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin d'ajuster la réduction de la protection restante pour les règlements payés, les prévisions au chapitre des déchéances et l'annulation des contrats au cours de la période.

Pour les contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la MSC reflète le modèle attendu de souscriptions pour les contrats sous-jacents, considérant que le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

2.3.1.5 Admissibilité au modèle comptable

La norme IFRS 17 requiert l'application de l'un des trois modèles à tous les contrats d'assurance :

- Modèle général d'évaluation (MGE)
- Méthode des honoraires variables (MHV)
- Méthode de la répartition des primes (MRP)

La sélection du modèle est simple dans la plupart des cas. Le MGE s'applique à toutes les affaires individuelles sans participation, y compris les rentes fixes et les contrats d'assurance vie universelle. Les affaires d'assurance vie universelle contiennent certaines caractéristiques de transfert du risque pour lesquelles la MHV pourrait s'appliquer. Cependant, la direction a déterminé que la majeure partie des prestations fournies aux titulaires des polices ne sont pas liées à un rendement sous-jacent et que le MGE devrait s'appliquer. La MRP s'applique aux activités d'assurance collective à court terme de la société et la MHV s'applique à ses activités liées aux fonds distincts et aux polices avec participation admissibles. Une série de produits avec participation établis par la société a recours au MGE en raison de la valeur des garanties.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

La décision d'appliquer la MHV aux affaires avec participation de la société a été prise avec bon jugement. L'approche de l'Empire Vie consiste à définir l'élément sous-jacent en tant que l'ensemble du compte de participation, y compris tout excédent. Les titulaires de polices bénéficient de la majeure partie du rendement sur ces actifs.

2.4. Normes et interprétations nouvelles et modifiées

2.4.1. Nome IFRS 17 *Contrats d'assurance*

La norme IFRS 17 a été adoptée le 1^{er} janvier 2023, avec la date de transition du 1^{er} janvier 2022. La société a retraité l'information comparative pour 2022 en appliquant les dispositions transitoires dans la norme IFRS 17. La nature des changements dans les méthodes comptables peut être résumée comme suit :

2.4.1.1. Modifications relatives à la classification et à l'évaluation

L'adoption de la norme IFRS 17 n'a pas changé la classification de la majeure partie des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou de placements de la société. Jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement, le secteur de l'assurance a pu continuer à utiliser la norme IFRS 4 et la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), tel que recommandé par l'ICA, afin de calculer les passifs des contrats d'assurance et de placement. L'exception sont les rentes différées qui étaient classées comme contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 4 et qui sont maintenant classées comme étant des contrats de placement en vertu de la norme IFRS 9. La norme IFRS 17 établit les principes spécifiques pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurances détenus par la société.

Selon les principes fondamentaux de la norme IFRS 17, la société :

- Identifie comme des contrats d'assurance ceux en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance significatif à l'égard d'une autre partie (le titulaire de police) en acceptant d'indemniser le titulaire de police pour un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) qui porterait préjudice au titulaire de police;
- Sépare les contrats d'assurance et de réassurance détenus dans des groupes d'actifs ou de passifs qui seront comptabilisés et évalués;
- Comptabilise les bénéfices d'un groupe de contrats d'assurance pour la période pendant laquelle la protection d'assurance est offerte et alors que la société est libérée du risque. Si l'on s'attend à ce qu'un groupe de contrats d'assurance soit onéreux (produit des pertes, excluant les risques cédés) au cours de la période de protection restante, les pertes sont comptabilisées immédiatement;
- Évalue les passifs des contrats d'assurance en tant que total des composants d'évaluation suivants :
 - les flux de trésorerie futurs actualisés et pondérés en fonction des probabilités;
 - un ajustement au titre du risque; et
 - la MSC.

Le classement et l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus de la société sont expliquées à la note 2.5.

2.4.1.2. Modifications apportées à la présentation et à la divulgation

La norme IFRS 17 introduit des changements dans la façon dont la société présentera et divulguera ses résultats financiers.

Sur l'état intermédiaire de la situation financière, les contrats de réassurance détenus sont déclarés en tant qu'actif net ou passif net. Dans la note 6, les contrats de réassurance détenus sont séparés par portefeuilles de contrats de réassurance qui sont dans une position d'actif contre une position de passif. En vertu de la norme IFRS 17, un certain nombre d'actifs et de passifs liés à l'assurance qui étaient auparavant comptabilisés dans l'état de la situation financière intermédiaire seront maintenant intégrés au poste Passifs des contrats d'assurance. Par exemple : Avances sur polices, Montants d'assurance à recevoir, Primes d'assurance à recevoir, Sommes en dépôt des titulaires de polices et Provision pour participations à verser aux titulaires.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

En vertu de la norme IFRS 17, les changements apportés à l'état intermédiaire du résultat net sont importants. L'état intermédiaire du résultat net ne présente plus les primes cédées et les primes brutes émises, les prestations et les règlements bruts et cédés payés, la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou les commissions. Il présente plutôt le résultat des activités d'assurance, qui comprend les produits d'assurance et les charges liées aux activités d'assurance, les charges nettes découlant des contrats de réassurance détenus, le résultat des placements et le résultat financier d'assurance net.

La norme IFRS 17 exige d'importantes nouvelles divulgations au sujet des montants comptabilisés dans les états financiers, de façon plus détaillée que sous la norme IFRS 4. Ceci inclut des tableaux de conciliation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus, ainsi que des informations sur les taux d'actualisation, les nouvelles affaires, les modèles d'émergence prévus de la MSC et les jugements importants faits lors de l'application de la norme IFRS 17. Il y a également des divulgations étendues au sujet de la nature et de la portée du risque lié aux contrats d'assurance, de placement et de réassurance détenus.

2.4.1.3. Transition

Les changements apportés aux méthodes comptables découlant de l'adoption de la norme IFRS 17 ont été appliqués en procédant à une application rétrospective intégrale, s'il y a lieu. En raison du manque de données historiques, la société applique l'approche de la juste valeur (définie à la note 2.4.1.4 ci-après) pour déterminer les MSC au moment de la transition pour tous les secteurs d'activité, sauf pour les solutions d'assurance collective. Pour les contrats d'assurance collective, une approche rétrospective complète combinée à la MRP a été appliquée, ce qui s'est traduit par aucune MSC au moment de la transition.

2.4.1.4. Approche fondée sur la juste valeur

La société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur sur la transition pour ses contrats d'assurance vie et de gestion de patrimoine. Pour toutes les affaires en vigueur au moment de la transition, pour chaque portefeuille, la société a regroupé les contrats de plusieurs cohortes en un seul passif à des fins de comptabilité. Obtenir de l'information raisonnable et justifiable en vue d'appliquer l'approche rétrospective complète était impraticable. La société détermine la MSC du passif au titre de la couverture restante (PCR) à la date de transition correspond à la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution (FTE) (définis à la note 2.5.5.1) évalués au 1^{er} janvier 2022. Pour déterminer la juste valeur, la société a appliqué les principes de la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*.

Pour l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la société a utilisé l'information raisonnable et justifiable disponible à la date de transition pour :

- Déterminer les groupes de contrats d'assurance et s'ils sont inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 17;
- Déterminer si certains contrats sont des contrats avec participation directe;
- Déterminer tout flux de trésorerie discrétionnaire pour les contrats d'assurance sans participation directe;
- Projeter les valeurs de police et les montants de capital réglementaire.

La société utilise l'approche fondée sur le revenu pour calculer la juste valeur des passifs des contrats d'assurance à la date de transition. Les montants des passifs de la MSC ont été calculés séparément pour les affaires d'assurance vie sans participation, d'assurance maladie, d'assurance vie universelle, de rentes fixes, de fonds distincts et les affaires avec participation.

Le coût moyen pondéré du capital (CMPPM), les cibles du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) et les hypothèses d'assurance sous-jacentes utilisées pour appliquer l'approche fondée sur la juste valeur ont été déterminés en utilisant les taux du marché pour une société de la taille de l'Empire Vie et ayant des sources de capital similaires au 1^{er} janvier 2022, qui ont été considérés comme étant cohérents avec ceux d'un participant au marché au Canada. Des provisions ont été constituées pour tenir compte de l'incertitude entourant les changements

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

apportés aux exigences en matière de capital réglementaire pour les fonds distincts, qui sont prévus pour 2025. La MSC calculée au moment de la transition est la suivante :

MSC calculée au moment de la transition le 1 ^{er} janvier 2022 (en millions de dollars)	
Brute	1 544 \$
Cédée	(186) \$
Nette	1 358 \$

Pour les nouvelles affaires commençant en 2022, les MSC ont été calculées en utilisant les FTE attendus et les frais d'acquisition réels.

2.4.2. Norme IFRS 9 *Instruments financiers*

En 2014, l'IASB a émis la norme IFRS 9 qui remplace la norme IAS 39. La norme IFRS 9 inclut des lignes directrices concernant le classement et l'évaluation des instruments financiers, y compris des exigences en matière de dépréciation et un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 comprend une nouvelle approche pour le classement et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle d'affaires dans lequel les actifs sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie et détermine comment un instrument financier est évalué par la suite. Le modèle de dépréciation en vertu de la norme IFRS 9 s'applique à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et exige la comptabilisation de la totalité des pertes de crédit attendues sur la durée de vie si certains critères sont respectés.

Les actifs financiers qui entreraient autrement dans une catégorie différente peuvent être volontairement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation est irrévocable et peut uniquement être appliquée si des justes valeurs sont disponibles et si cela permet d'éliminer ou de réduire de façon substantielle une disparité d'évaluation qui surviendrait autrement dans l'évaluation des actifs et des passifs selon différentes bases.

Veuillez consulter la note 2.4.2.1 pour obtenir un sommaire du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

2.4.2.1. Classement et évaluation

La norme IFRS 9 comporte trois principales catégories de classement pour les actifs financiers : évalués selon le coût amorti, la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et la juste valeur par le biais du résultat net. La norme IFRS 9 élimine les catégories antérieures de la norme IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et sont classés et ensuite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, en fonction du modèle économique de la société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

En vertu de la norme IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier dans le champ d'application de la norme IFRS 9 ne sont pas séparés. L'instrument financier hybride est plutôt évalué dans son ensemble en vue de son classement. La norme IFRS 9 conserve le classement de la norme IAS 39 pour les passifs financiers qui pourraient être évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Des renseignements supplémentaires concernant le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société sont inclus dans la note 3.

2.4.2.2. Dépréciation des actifs financiers

La norme IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation des pertes encourues de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de dépréciation des pertes de crédit prévues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Après

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

l'adoption de la norme IFRS 9, la majeure partie des actifs financiers de la société sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que le modèle de pertes de crédit prévues n'a pas une incidence importante.

2.4.2.3. Effets de la transition

À l'exception de l'application de l'approche par superposition (voir la note 2.4.2.4 ci-dessous), les changements de méthodes comptables découlant de l'adoption de la norme IFRS 9 ont été initialement appliqués le 1^{er} janvier 2023 sans retraitement des données comparables. De plus, les évaluations suivantes ont été effectuées en fonction des faits et des circonstances qui existaient au 1^{er} janvier 2023 :

- La détermination du modèle d'entreprise dans lequel un actif financier est détenu.
- La désignation et la révocation des désignations antérieures de certains actifs et passifs financiers comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.4.2.4. Approche de superposition

Tel que permis, la société a choisi d'appliquer l'approche par superposition qui permet d'appliquer les exigences de classement et de réévaluation de la norme IFRS 9 à tous les actifs financiers détenus dans les périodes comparables, y compris ceux qui ont été décomptabilisés au cours de cette période, afin de réduire la volatilité du résultat découlant des différentes dates d'entrée en vigueur des normes IFRS 9 et IFRS 17.

L'approche par superposition consiste à reclasser entre le résultat net et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans les états consolidés intermédiaires des résultats en vertu de la norme IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté en vertu de l'application de la norme IAS 39. Pour déterminer ce montant, la société a considéré les gains et les pertes sur les ventes de titres, ainsi que les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres en utilisant les méthodes comptables requises par la norme IAS 39. Pour les actifs financiers auxquels s'appliquent les dispositions en matière de dépréciation de la norme IFRS 9, la société a choisi de continuer à présenter dans les périodes comparables la provision pour pertes qui a été déterminée en vertu de la norme IAS 39.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Le tableau suivant résume les effets de l'application de l'approche superposée sur le classement et l'évaluation des actifs financiers pour l'année comparable :

Instrument financier	Évaluation selon la norme IAS 39	Évaluation selon la norme IFRS 9	Valeur comptable originale le 31 déc. 2021	Effet de la superposition	Valeur comptable ajustée le 1 ^{er} janvier 2022
Actifs affectés par l'approche de superposition					
Placements à court terme	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	4 998 \$	— \$	4 998 \$
Obligations ⁽¹⁾	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	1 891 988	—	1 891 988
Actions privilégiées ⁽²⁾	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	8 044	—	8 044
Actions ordinaires ⁽²⁾	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	57 725	—	57 725
Prêts hypothécaires	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net	153 564	5 094	158 658
Actifs non affectés par l'approche de superposition⁽³⁾					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	193 217	—	193 217
Placements à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	3 649	—	3 649
Obligations	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	6 257 472	—	6 257 472
Actions privilégiées	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	433 295	—	433 295
Actions ordinaires	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	961 709	—	961 709
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	6 302	—	6 302
Prêts	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net	52 808	—	52 808
			10 024 771 \$	5 094 \$	10 029 865 \$

⁽¹⁾ Certaines obligations classées comme actifs disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39 ont été reclassées à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9, car elles ne répondent pas aux conditions des paiements du capital et d'intérêt, ou parce que cela permet d'éliminer ou de réduire de manière importante une non-concordance comptable.

⁽²⁾ En vertu de la norme IAS 39, certaines actions privilégiées et actions ordinaires étaient classées comme actifs disponibles à la vente. En vertu de la norme IFRS 9, ces actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et nous n'avons pas choisi de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁽³⁾ Certains soldes, comme les avances sur polices, qui étaient auparavant présentés séparément en tant qu'instruments financiers, sont maintenant inclus dans la détermination et le solde déclaré des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus en vertu de la norme IFRS 17.

Des renseignements supplémentaires concernant le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société sont inclus dans la note 2.4.2.1.

2.4.2.5. Effet de l'adoption de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023

2.4.2.5.1. Classement des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les catégories d'évaluation initiales en vertu de la norme IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation en vertu de la norme IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers au 1^{er} janvier 2023, ainsi qu'un rapprochement des valeurs comptables des actifs financiers en vertu de la norme IAS 39

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

et des valeurs comptables en vertu de la norme IFRS 9 au moment de la transition vers la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023, y compris tout changement de reclassement et d'évaluation :

Instrument financier	Classement selon la norme IAS 39	Classement selon la norme IFRS 9	Valeur comptable le 31 déc. 2022 (IAS 39) ⁽¹⁾	Effet du classement et de l'évaluation	Effet de dépréciation	Total de l'effet	Valeur comptable le 1 ^{er} janvier 2023 (IFRS 9)
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	175 523 \$	— \$	— \$	— \$	175 523 \$
Placements à court terme ⁽²⁾	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	592	(592)	—	(592)	—
Placements à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	8 439	592	—	592	9 031
Obligations ⁽²⁾	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	1 682 445	(1 682 445)	—	(1 682 445)	—
Obligations	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	5 062 312	1 682 445	—	1 682 445	6 744 757
Actions privilégiées ⁽³⁾	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	17 238	(17 238)	—	(17 238)	—
Actions privilégiées	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	384 927	17 238	—	17 238	402 165
Actions ordinaires ⁽³⁾	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	41 064	(41 064)	—	(41 064)	—
Actions ordinaires	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	789 569	41 064	—	41 064	830 633
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	9 776	—	—	—	9 776
Prêts hypothécaires	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net	113 901	—	—	—	113 901
Prêts ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net	50 036	—	—	—	50 036
Actifs des fonds distincts	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	8 565 675	—	—	—	8 565 675
Total des actifs financiers			16 901 497	—	—	—	16 901 497
Passifs financiers							
Créditeurs et autres passifs	Coût amorti	Coût amorti	110 309	—	—	—	110 309
Passifs des contrats de placement ⁽⁶⁾	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	27 246	594 146	—	594 146	621 392
Total des passifs financiers⁽⁷⁾			137 555 \$	594 146 \$	— \$	594 146 \$	731 701 \$

⁽¹⁾ Les montants pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprennent l'incidence de l'approche par superposition.

⁽²⁾ Certaines obligations classées comme actifs disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39 ont été reclassées à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9, car elles ne répondent pas aux conditions des paiements du capital et d'intérêt, ou parce que cela permet d'éliminer ou de réduire de manière importante une non-concordance comptable.

⁽³⁾ En vertu de la norme IAS 39, certaines actions privilégiées et actions ordinaires étaient classées comme actifs disponibles à la vente. En vertu de la norme IFRS 9, ces actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et nous n'avons pas choisi de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁽⁴⁾ Certains soldes, comme les avances sur polices, qui étaient auparavant présentés séparément en tant qu'instruments financiers, sont maintenant inclus dans la détermination et le solde déclaré des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus en vertu de la norme IFRS 17.

⁽⁵⁾ Certains soldes non courants ont été reclassés à partir des comptes à recevoir.

⁽⁶⁾ Les rentes différées étaient classées comme contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 4 et sont maintenant classées comme étant des contrats de placement en vertu de la norme IFRS 9.

⁽⁷⁾ Le total des passifs financiers exclut la dette subordonnée (note 7), qui n'a pas été affectée par la norme IFRS 9 et reste classée au coût amorti.

2.4.2.5.2. Éléments précédemment désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La société a évalué ses actifs financiers précédemment désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IAS 39. En vertu de la norme IFRS 9, toutes les actions privilégiées et les actions ordinaires sont obligatoirement évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à court terme et les obligations précédemment désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IAS 39 le resteront en vertu de la norme IFRS 9 selon l'option de la juste valeur.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

2.5. Sommaire des principales méthodes comptables

La société émet des contrats d'assurance dans le cadre normal de ses activités, en vertu desquels elle accepte un risque d'assurance important de la part de ses titulaires de police en acceptant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié affecte négativement le titulaire de police. En règle générale, la société détermine si elle a un risque d'assurance important en comparant les prestations payables après un événement assuré avec les prestations payables si l'événement assuré ne s'était pas produit. La société émet une vaste gamme de contrats d'assurance, notamment des solutions d'assurance vie, d'assurance maladie, de gestion de patrimoine et d'assurance collective. La norme IFRS 17 exige qu'un des trois modèles comptables soit appliqué aux contrats d'assurance. L'Empire Vie a appliqué les modèles suivants selon le type de contrats sous-jacents. Les contrats d'assurance collective appliquent généralement la MRP simplifiée. Les contrats de fonds distincts et les contrats d'assurance avec participation contiennent des éléments de participation directe et sont évalués à l'aide de la MHV. Tous les autres contrats d'assurance appliquent le MGE.

La société maintient un compte pour les polices avec participation (compte de participation), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le BSIF et ce, en vertu des articles 456 à 464 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (LSA). Le compte de participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leur titulaire de participer aux profits qui découlent du compte de participation. Le moment et le montant du versement des participations sont à la discrétion de la société et tiennent compte du maintien de la solvabilité du compte de participation. Certaines des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale, et ce, conformément aux dispositions contractuelles. Les participations des titulaires de polices avec participation représentent des flux de trésorerie projetés dans les FTE des passifs des contrats d'assurance. Les FTE prévus pour une période donnée sont comptabilisés dans les produits d'assurance et les FTE réels sont comptabilisés dans les charges des services d'assurance.

À la fin de la période, tous les passifs des contrats d'assurance avec participation, tant garantis que discrétionnaires, sont constatés dans les passifs des contrats d'assurance. Les contrats de réassurance avec participation détenus à la fin de la période sont inscrits dans les actifs des contrats de réassurance détenus ou dans les passifs des contrats de réassurance détenus. Le résultat net attribuable au compte de participation est présenté dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net. Le résultat global attribuable au compte de participation est présenté dans les états consolidés intermédiaires du résultat global.

2.5.1. Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance détenus

La société a évalué ses produits de contrats d'assurance et de réassurance détenus afin de déterminer s'ils contiennent des composants distincts qui doivent être comptabilisés selon une autre norme IFRS plutôt que selon la norme IFRS 17. Après avoir séparé tout composant distinct, une entité doit appliquer la norme IFRS 17 à tous les composants restants du contrat d'assurance (hôte).

Certains contrats d'assurance émis par la société comprennent une option de rachat en vertu de laquelle la valeur de rachat est payée au titulaire de la police à l'échéance ou à la déchéance anticipée du contrat. Les valeurs de rachat sont courantes pour les contrats d'assurance vie avec participation et les contrats d'assurance vie universelle. Ces options de rachat ont été évaluées pour répondre à la définition d'un composant de placement non distinct en vertu de la norme IFRS 17. La norme IFRS 17 définit les composants de placement comme étant les montants qu'un contrat d'assurance exige qu'un assureur rembourse à un titulaire de police en toutes circonstances. Pour les contrats avec participation, le composant de placement non distincte comprend la valeur de rachat (y compris les participations sur les dépôts) et les participations des titulaires de police. La valeur du compte du titulaire de la police est le composant non distinct pour les contrats de fonds distincts. Les composants de placements qui sont étroitement liés au contrat d'assurance dont ils font partie sont considérés comme non distincts et ne sont pas comptabilisés séparément. Cependant, les revenus et les paiements des composants de placement sont comptabilisés en dehors des profits et des pertes. Les différences entre les remboursements attendus et les remboursements réels sont comptabilisés dans la MSC et, en tant que telles, ont une incidence sur la rentabilité future.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

2.5.2. Niveau d'agrégation

La norme IFRS 17 impose à une entité de déterminer le niveau d'agrégation pour l'application de ses exigences. La société appliquait auparavant des niveaux d'agrégation en vertu de la norme IFRS 4, qui étaient fortement plus élevés que le niveau d'agrégation requis par la norme IFRS 17. Le niveau d'agrégation pour la société est déterminé en divisant les affaires souscrites en portefeuilles de contrats qui ont des risques similaires et sont gérés ensemble. La norme IFRS 17 exige également qu'aucun nouveau groupe ne contienne des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Les portefeuilles d'assurance directe sont divisés en :

- Groupe de contrats déficitaires lors de la comptabilisation initiale.
- Groupe de contrats qui, lors de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité considérable de devenir onéreux plus tard.
- Groupe des contrats restants dans le portefeuille.

La société a repéré six portefeuilles de contrats d'assurance émis en fonction du fait que ces portefeuilles contiennent des produits soumis à des risques similaires et sont gérés ensemble. La rentabilité attendue de ces portefeuilles est basée sur les hypothèses d'évaluation actuarielle actuelles qui incluent les affaires existantes et nouvelles. Aux fins des déclarations financières, la société a affecté les six portefeuilles à l'un des trois segments de déclaration, soit l'assurance individuelle, la gestion de patrimoine et les solutions d'assurance collective.

Pour les affaires évaluées selon la MRP, les groupes de contrats d'assurance sont supposés ne pas être déficitaires, à moins que les faits et circonstances n'indiquent le contraire.

Les contrats de réassurance détenus en portefeuille sont divisés en groupes similaires à ceux des contrats d'assurance directe et suivent les contrats directs sous-jacents qu'ils soutiennent :

- un groupe de contrats pour lesquels il existe un gain net au moment de la comptabilisation initiale
- un groupe de contrats pour lesquels il n'y a pas de possibilité importante de gain net après la comptabilisation initiale
- un groupe de contrats restants dans le portefeuille

La société a repéré cinq portefeuilles de contrats de réassurance émis en fonction du fait que ces portefeuilles contiennent des produits soumis à des risques similaires et sont gérés ensemble. La rentabilité attendue de ces portefeuilles est basée sur les hypothèses d'évaluation actuarielle actuelles qui incluent les affaires existantes et nouvelles. Aux fins des déclarations financières, la société a affecté les six portefeuilles à l'un des trois segments de déclaration, soit l'assurance individuelle, la gestion de patrimoine et les solutions d'assurance collective.

2.5.3. Comptabilisation

La société comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à partir de la première des éventualités suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats; ou
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe devient exigible; ou
- pour un groupe de contrats déficitaires, lorsqu'un groupe devient déficitaire.

La société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à partir du début de la période de couverture du groupe ou lorsque le premier contrat direct sous-jacent est émis pour la réassurance proportionnelle. La société ajoute de nouveaux contrats au groupe lorsqu'ils sont émis ou passés.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

2.5.4. Périmètre du contrat

La société inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs dans les limites de chaque contrat du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société peut contraindre le titulaire de police à payer des primes ou dans laquelle la société a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de police.

2.5.5. Modèles d'évaluation

2.5.5.1. Contrats d'assurance – évaluation initiale

Pour les contrats d'assurance non déficitaires évalués selon le MGE et la MHV, la norme IFRS 17 évalue les provisions techniques d'un groupe de contrats d'assurance comme étant le total de :

- la valeur actualisée des FTE, et
- une MSC représentant les bénéfices non acquis que la société comptabilisera à mesure qu'elle fournira des services aux contrats d'assurance du groupe.

Les FTE comprennent des estimations impartiales et pondérées par des probabilités de flux de trésorerie futurs, actualisés pour refléter la valeur actualisée de l'argent et les risques financiers, plus des ajustements de risque pour les risques non financiers

L'objectif de la société dans l'estimation des flux de trésorerie futurs est de déterminer la valeur prévue, ou la moyenne pondérée par les probabilités, de la gamme complète des résultats possibles, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de la déclaration, sans coûts ou efforts indus. La société estime les flux de trésorerie futurs en tenant compte d'une variété de scénarios qui ont une teneur commerciale et donnent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont pondérés selon des probabilités et actualisés en fonction des hypothèses actuelles.

Lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs, la société inclut tous les flux de trésorerie qui se situent dans le périmètre du contrat, y compris :

- Primes et flux de trésorerie connexes
- Règlements et prestations
- Frais d'acquisition
- Frais de gestion des règlements
- Frais d'administration et de gestion des polices, y compris les commissions récurrentes que la société prévoit verser
- Allocation des frais généraux fixes et variables directement attribuables au respect des contrats d'assurance
- Taxes sur les placements et les primes

La société intègre de manière impartiale tous les renseignements raisonnables et justifiables disponibles sans coût ou effort indus sur le montant, l'échéance et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs. La société évalue les probabilités et les montants des paiements futurs payables en vertu des contrats existants en fonction des renseignements obtenus, y compris :

- Des renseignements sur les règlements déjà déclarés par les titulaires de police.
- D'autres renseignements sur les caractéristiques connues ou estimées des contrats d'assurance.
- Des données passées sur l'expérience de la société, complétées, au besoin, par des données provenant d'autres sources, et ajustées pour refléter les conditions actuelles.
- Des renseignements sur la tarification actuelle.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

La MSC est un composant du passif du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services prévus aux contrats d'assurance. La MSC au moment de la comptabilisation initiale est un montant qui, à moins que le groupe de contrats ne soit déficitaire, n'entraîne aucun revenu net à partir de la comptabilisation initiale des FTE.

Pour les groupes de contrats considérés comme déficitaires, la société comptabilise une perte dans les charges des services d'assurance dans l'état intermédiaire des résultats pour la sortie de trésorerie nette, ce qui entraîne une valeur comptable du passif pour le groupe équivalente au montant des FTE et une MSC du groupe égale à zéro. Un composant de perte est établi au titre de la PCR d'un groupe déficitaire, décrivant les pertes constatées. Pour plus de renseignements sur le composant de perte, veuillez consulter à la note 2.5.5.4.2.

La PCR reflète l'obligation de la société de payer des demandes de règlements valides pour des événements assurés qui ne se sont pas encore produits (soit l'obligation liée à la partie non expirée de la période de couverture) et, au moment de la comptabilisation initiale, elle comprend toutes les entrées et les sorties de trésorerie futures prévues restantes en vertu du groupe de contrats d'assurance, plus la MSC pour ce groupe.

Le passif pour les règlements encourus (PRE) reflète l'obligation de la société de payer les règlements pour les événements assurés qui se sont déjà produits. Cela comprend les événements qui se sont produits, mais pour lesquels les règlements n'ont pas été déclarés, ainsi que d'autres dépenses d'assurance encourues. Au moment de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, la PRE est généralement à zéro, puisqu'aucun événement assuré n'est survenu.

L'évaluation initiale des contrats d'assurance appliquant la MRP consiste en le PCR évalué en tant que primes reçues, moins les flux de trésorerie d'acquisition d'assurance payés. Si un groupe de contrats évalués selon la MRP est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, la société comptabilise une perte dans les charges de services d'assurance et augmente le PCR pour la différence entre les estimations actuelles des FTE liés à la couverture restante et la valeur comptable du PCR.

2.5.5.2. Contrats d'assurance – évaluation suivante

2.5.5.2.1. Contrats d'assurance

Pour les contrats d'assurance évalués selon le MGE et la MHV, la MSC à la fin de la période de déclaration représente le profit du groupe de contrats d'assurance qui n'a pas encore été comptabilisé en résultat, parce qu'il se rapporte à un service à fournir dans l'avenir.

Pour un groupe de contrats d'assurance auquel s'applique le MGE, la valeur comptable de la MSC du groupe à la fin de la période de déclaration représente la valeur comptable au début de la période de déclaration ajustée comme suit :

- L'effet de tout nouveau contrat ajouté au groupe (voir la note 2.5.3 ci-dessus)
- Les intérêts accumulés sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période de déclaration, mesurés selon les taux d'actualisation au moment de la comptabilisation initiale
- Les variations des FTE relatives aux services futurs, sauf si :
 - De telles augmentations des FTE dépassent la valeur comptable de la MSC, ce qui entraîne une perte; ou
 - De telles diminutions des FTE sont allouées au composant de perte du PCR (voir la note 2.5.5.4.2)
- Le montant comptabilisé comme revenu d'assurance en raison du transfert de services au cours de la période, déterminé par la répartition de la MSC restante à la fin de la période de déclaration (avant toute répartition) sur la période de couverture actuelle et restante (voir la note 2.5.5.4.1).

Le taux d'actualisation immobilisé est fixé à la date de comptabilisation initiale pour les contrats qui ont rejoint un groupe sur une période de 12 mois. Le taux d'actualisation utilisé pour la désactualisation des intérêts sur la MSC est

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

déterminé selon une approche ascendante (voir la note 2.3.1.2) à la création. Les variations des FTE relatifs aux services futurs qui ajustent la MSC comprennent :

- Les ajustements liés aux résultats techniques qui découlent de la différence entre les revenus de primes (et tous les flux de trésorerie connexes tels que les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance et les taxes sur les primes d'assurance) et l'estimation, au début de la période, des montants attendus. Les différences dans les primes reçues (ou dues) liées aux services actuels ou passés sont comptabilisées immédiatement dans le compte de profits ou de pertes, alors que les différences liées aux primes reçues (ou dues) pour des services futurs sont ajustées par rapport à la MSC.
- Les variations dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dans la PCR, à l'exception de ceux liés à la valeur temporelle de l'argent et aux variations dans le risque financier (comptabilisés dans l'état intermédiaire des opérations plutôt que l'ajustement de la MSC).
- Les différences entre tout élément de placement qui deviendra payable au cours de la période et l'élément de placement réel qui devient payable au cours de la période.
- Les variations dans l'ajustement au titre du risque non financier lié aux services futurs.

La société évalue la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à la fin de chaque période de déclaration comme étant la somme des éléments suivants : (i) la PCR comprenant les FTE liés aux services futurs alloués au groupe à cette date et la MSC du groupe à cette date; et (ii) le PRE pour la société comprenant les FTE liés aux services passés attribués au groupe à cette date.

Pour les contrats auxquels la MHV s'applique, la description ci-dessus est modifiée afin qu'il n'y ait aucun taux de désactualisation fixe sur le passif. Les variations des résultats techniques, y compris les variations économiques, sont comptabilisées dans la MSC. Par conséquent, la MSC liée au modèle de la MHV est plus susceptible d'être volatile.

Pour l'évaluation ultérieure des contrats d'assurance évalués en fonction de la MRP, le PCR est accru pour toutes les primes additionnelles reçues et diminué des montants comptabilisés en tant que revenus d'assurance pour les services fournis au cours de la période et de tous les flux de trésorerie additionnels payés pour l'acquisition de l'assurance.

Le PRE est mesuré en tant que FTE pour les pertes sur les règlements et les charges qui n'ont pas encore été versés, y compris des ajustements au titre du risque non financier et de la valeur temporelle de l'argent.

Pour les groupes de contrats déficitaires, le PCR, qui comprend un composant de perte, est réévalué au moyen du même calcul que celui de la comptabilisation initiale, reflétant tout changement en ajustant le composant de perte, au besoin, jusqu'à ce que le composant de perte soit réduit à zéro. Si un composant de perte n'existait pas au moment de la comptabilisation initiale, mais qu'il y a des indications qu'un groupe de contrats est déficitaire au moment de l'évaluation ultérieure, la société établit alors le composant de perte en utilisant la même méthodologie que pour la comptabilisation initiale.

2.5.5.2.2. Contrats de réassurance détenus

L'évaluation des contrats de réassurance détenus respecte les mêmes principes que ceux des contrats d'assurance émis, à l'exception des éléments suivants :

- L'évaluation des flux de trésorerie inclut une provision sur une base pondérée par les probabilités pour l'effet de tout non-respect par les réassureurs, y compris les effets des garanties et des pertes liées aux litiges.
- La société détermine l'ajustement au titre du risque non financier pour qu'il représente le montant du risque étant transféré au réassureur.
- La société reporte les profits et les pertes au moment de la comptabilisation initiale dans l'état de la situation financière en tant que MSC et les libère en tant que profit ou perte à mesure que le réassureur fournit des services.
- Au moment de la comptabilisation initiale des contrats d'assurance directe, les pertes sont partiellement contrebalancées par les ajustements de réassurance par le biais d'un composant de reprise sur pertes.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

- Lors des évaluations ultérieures, les variations dans les FTE sont comptabilisées en profit ou en perte si les changements liés découlent du fait que des contrats sous-jacents cédés ont été comptabilisés en profit ou en perte. Autrement, les variations dans les FTE ajustent la MSC.

2.5.5.3. Contrats d'assurance – modification et décomptabilisation

La société décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et obligations liés au contrat sont éteints (p.ex., qu'ils aient été acquittés, résiliés ou qu'ils aient expiré), ou lorsque le contrat est modifié de telle façon que la modification se traduirait par un contrat d'assurance différent ou par un changement de modèle d'évaluation.

2.5.5.4. Présentation

La société a présenté séparément dans l'état intermédiaire de la situation financière la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

La société ventile les montants comptabilisés dans l'état intermédiaire des résultats et des autres éléments du résultat global dans un résultat des services d'assurance, qui comprend le revenu d'assurance, les charges des services d'assurance et les charges nettes des contrats de réassurance détenus.

La société ventile la variation de l'ajustement au titre du risque entre la partie financière et la partie non financière et inclut la variation non financière dans les mouvements de l'ajustement au titre du risque dans les résultats des services d'assurance.

Les revenus du financement de l'assurance liés au passif des comptes de fonds distincts et les revenus correspondants sur les actifs des fonds distincts sont présentés séparément dans l'état intermédiaire des résultats.

2.5.5.4.1. Produits d'assurance

Le revenu d'assurance provenant d'un groupe de contrats d'assurance est le montant gagné au cours de l'exercice qui découle des éléments suivants :

- Les sorties de trésorerie futures attendues au cours de la période, y compris les règlements et les charges directement attribuables que la société s'attend à encourir;
- La libération de l'ajustement au titre du risque non financier à mesure que le risque expire pendant la durée du contrat;
- La MSC gagnée au cours de la période de service, en fonction des unités de protection pour chaque période de service;
- La répartition des primes attendues encaissées des contrats évalués selon la MRP;
- Les montants liés aux flux de trésorerie pour l'acquisition d'assurance;
- Les revenus excluent les éléments de placement non distincts indiqués à la note 2.5.1.

Pour les approches appliquées à l'amortissement des MSC, veuillez consulter la note 2.3.1.4.

2.5.5.4.2. Composants de pertes et de reprises de pertes

Les groupes de contrats que la société prévoit qu'ils produisent des pertes, à l'exclusion des montants cédés, sont évalués séparément.

Un composant de perte représente un enregistrement notionnel des pertes attribuables à chaque groupe de contrats d'assurance déficitaires (ou de contrats rentables à la création qui sont devenus déficitaires). Le composant de perte est libéré selon une répartition systématique des variations ultérieures des FTE à : (i) le composant de perte ; et (ii) le PCR excluant le composant de perte. Le composant de perte est également actualisé pour tenir compte des

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

changements ultérieurs dans les estimations des FTE liées aux services futurs. La répartition systématique des changements ultérieurs au composant de perte a pour résultat que le total des montants alloués au composant de perte soit égal à zéro à la fin de la période de couverture d'un groupe de contrats (puisque le composant de perte aura été matérialisé sous la forme de règlements engagés). La société utilise la proportion au moment de la comptabilisation initiale pour déterminer la répartition systématique des variations ultérieures des flux de trésorerie futurs entre le composant de perte et le PCR excluant le composant de perte.

Lorsqu'un composant de perte est comptabilisé sur les contrats d'assurance sous-jacents, une reprise est simultanément comptabilisée dans le compte de profit et de perte en lien avec la reprise sur cette perte sur le contrat de réassurance détenu. Cette reprise est ensuite surveillée, de la même manière que le composant de perte, et détermine les montants qui sont ensuite présentés dans l'état consolidé intermédiaire des opérations au titre des résultats nets de réassurance. Le composant de reprises sur pertes est ajusté au moment de l'évaluation ultérieure pour tenir compte des variations dans le composant de perte du groupe déficitaire de contrats sous-jacents dans la mesure où il a un effet sur les flux de trésorerie de réassurance, mais il ne peut pas dépasser la partie du composant de perte du groupe déficitaire de contrats sous-jacents que la société s'attend à recouvrer à partir des contrats de réassurance détenus.

2.5.5.4.3. Produits ou charges financiers d'assurance

Les produits ou charges financiers d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant :

- De l'effet de la valeur temporelle de l'argent et des variations de la valeur temporelle de l'argent
- De l'effet du risque financier et des variations du risque financier

Les charges financières comprennent l'accumulation des intérêts sur la MSC évaluée selon le MGE dont le taux est fixé à la date de création de la MSC. Elles comprennent également les effets sur la valeur actualisée des FTE des variations des taux d'actualisation ainsi que des variations de la part des titulaires de polices dans le sous-jacent des produits évalués selon la MHV.

Pour ce qui est des actifs et les passifs du fonds général, la durée des flux de trésorerie du passif des contrats d'assurance est plus longue que celle des actifs qui les soutiennent. Par conséquent, les passifs sont généralement plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les actifs. Cette différence est atténuée par les effets des variations sur la valeur de marché du capital et de l'excédent des actifs à revenu fixe. Les variations de la valeur des actions et des autres actifs à revenu non fixe qui ne sont pas répercutées sur les titulaires de polices ont généralement un effet sur les revenus de placement sans qu'il y ait de variations compensatoire dans les charges financières de placement.

Pour ce qui est des contrats évalués selon la MHV (assurance avec participation et fonds distincts), la variation de la part des éléments sous-jacents attribuables aux titulaires de polices serait comptabilisée à la fois comme produit (ou charge) financier d'assurance et comme revenu de placement, avec des effets compensatoires.

2.5.5.4.4. Produits ou charges nets des contrats de réassurance détenus

La société présente la charge nette des contrats de réassurance détenus dans l'état des résultats intermédiaires comme les montants qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs et une allocation des primes de réassurance payées. La société traite les flux de trésorerie de réassurance liés aux règlements des contrats sous-jacents comme faisant partie des règlements qui devraient être remboursés dans le cadre des contrats de réassurance détenus et exclut les composants de placement et les commissions de la répartition des primes de réassurance présentés dans l'état intermédiaire du résultat.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

2.5.5.4.5. Frais d'acquisition

Pour les polices comptabilisées en vertu du MGE et de la MHV, les frais d'acquisition sont différés et amortis en revenu au moyen des mêmes unités de couverture que l'amortissement de la MSC.

Pour les polices comptabilisées en vertu de la MRP, la société a choisi l'option de méthode comptable consistant à passer les frais d'acquisition en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

2.6. Instruments financiers

2.6.1. Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un instrument financier est initialement comptabilisé, sa juste valeur correspond généralement à la valeur de la contrepartie payée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier disposant d'un cours sur un marché actif correspond généralement au cours vendeur. Pour ce qui est des instruments financiers tels que les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont la durée est courte, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Les évaluations à la juste valeur utilisées dans ces états financiers consolidés intermédiaires ont été classées au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs basée sur la transparence des données d'entrée utilisées dans les évaluations. Voici les trois niveaux de la hiérarchie :

Niveau 1 - La juste valeur est basée sur des cours du marché non ajustés d'actifs ou de passifs identiques dans un marché actif. Les types d'instruments financiers classés au niveau 1 comprennent généralement la trésorerie, ainsi que les actions ordinaires, les actions privilégiées et les dérivés négociés en bourse.

Niveau 2 - La juste valeur est basée sur des cours de marché d'actifs ou de passifs similaires dans un marché actif, une évaluation basée sur des données d'entrée observables significatives ou des données d'entrée dérivées principalement de données de marché observables par l'entremise d'une corrélation ou d'une autre méthode ou corroborées par ces données. Les types d'instruments financiers classés au niveau 2 comprennent généralement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les obligations d'État, certaines obligations d'entreprises et privées, les prêts, certaines actions ordinaires (parts de sociétés immobilières en commandite) et les produits dérivés de gré à gré.

Niveau 3 - La juste valeur est basée sur des techniques d'évaluation qui exigent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne reposent pas sur des données de marché observables. Ces données non observables reflètent nos attentes au sujet des hypothèses utilisées par les participants du marché pour la fixation du prix de l'actif ou du passif.

Tous les instruments financiers de la société qui requièrent une évaluation à la juste valeur respectent les critères du niveau 1 ou 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

2.6.2. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides assujettis à des variations négligeables dans leur valeur et facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance tout au plus trois mois après la date de leur acquisition.

Les placements à court terme comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance plus de trois mois, mais moins d'un an après la date de leur acquisition.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

2.6.2.1. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie à la disposition contractuelle de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont classés et évalués selon trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : coût amorti ou juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont basés sur le modèle économique de gestion de ces actifs financiers et sur les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels :

- Les actifs détenus dans le but de collecter des flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts (SPPI) sont évalués au coût amorti;
- Les actifs détenus dans le cadre d'un modèle d'entreprise où les actifs sont détenus à la fois pour collecter des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers avant l'échéance, et où les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et
- Les actifs détenus dans le cadre d'un autre modèle économique ou les actifs qui ne présentent pas de caractéristiques de flux de trésorerie contractuels correspondant à des paiements de principal et d'intérêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins qu'il n'y ait un changement dans le modèle d'affaires de gestion de l'actif financier qui inciterait la société à réévaluer le classement des actifs financiers. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt en vigueur ou à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception des passifs liés aux contrats de placement, comme indiqué ci-dessous.

Les actifs financiers qui entreraient autrement dans une catégorie différente peuvent être volontairement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation est irrévocable et peut uniquement être appliquée si des justes valeurs sont disponibles et que cela permet d'éliminer ou de réduire de façon substantielle une disparité d'évaluation qui surviendrait autrement dans l'évaluation des actifs et des passifs selon différentes bases. Les passifs financiers peuvent également être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, quand ils font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie de gestion du risque de la société et sont comptabilisés à l'interne sur cette base.

Veuillez consulter la note 2.4.2.1 pour obtenir un sommaire du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

La plupart des actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net durant la période à laquelle elles surviennent.

Avant le 1^{er} janvier 2023, avec l'exception de l'approche de superposition (voir la note 2.4.2.4), la plupart des actifs financiers qui soutiennent les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs peuvent comprendre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des obligations et des débetures, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des contrats d'options. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net durant la période à laquelle elles surviennent.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Avant le 1^{er} janvier 2023, avec l'exception de l'approche de superposition (voir la note 2.4.2.4), la plupart des actifs financiers qui soutiennent le capital et l'excédent ainsi que les comptes de participation sont désignés comme étant disponibles à la vente. Ces actifs peuvent comprendre des placements à court terme, des obligations et des débetures ou des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé intermédiaire de la situation financière. À l'exception des profits et pertes de change sur les actifs monétaires disponibles à la vente et des réductions de valeur, toute variation de la juste valeur est comptabilisée, nette d'impôts, dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession ou à l'échéance des actifs disponibles à la vente sont reclassés des autres éléments du résultat global au poste profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net.

Avant le 1^{er} janvier 2023, avec l'exception de l'approche de superposition (voir la note 2.4.2.4), les prêts et créances incluent des créances clients. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de valeur, s'il y a lieu. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. Dans la plupart des cas, les prêts sont garantis par les valeurs des polices. Les prêts et les créances sont définis en tant qu'actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sur polices sont compris dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17.

Toutes les opérations sont comptabilisées à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments à la juste valeur par le biais du résultat net et inscrits à l'actif pour tous les autres instruments.

2.6.3. Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques liés au change et aux actions ainsi qu'à d'autres risques de marché associés à certains actifs et passifs. Les actifs et les passifs financiers dérivés sont classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont présentés sous « Actifs dérivés », tandis que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont comptabilisés dans le solde rapporté « Crédeurs et autres passifs ». Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Variation de la juste valeur » des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état consolidés intermédiaires du résultat net.

2.6.4. Autre

Les créances clients sont évaluées au coût amorti et présentées comme « Autres actifs ». L'approche simplifiée est utilisée pour calculer la perte de crédit attendue pour les créances clients, qui représente les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Il s'agit de l'insuffisance attendue des flux de trésorerie contractuels, compte tenu du risque de défaut à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. L'expérience historique, les indicateurs externes et les renseignements prospectifs sont utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues.

Les crédeurs et autres passifs (excluant les passifs de dérivés) sont comptabilisés au coût amorti. Pour ces instruments financiers, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

Avant le 1^{er} janvier 2023, les montants d'assurance à recevoir et les créances clients ont été classés en tant que prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti.

2.6.5. Dépréciation

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, le modèle de dépréciation en vertu de la norme IFRS 9 reflète les pertes de crédit attendues. La société comptabilise les provisions pour pertes pour les pertes de crédit attendues et les variations dans ces pertes de crédit attendues. À chaque date des états financiers, les actifs financiers constatés

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

au coût amorti sont évalués pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits. Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. La valeur comptable brute d'un actif financier est déduite pourvu qu'il n'y ait pas de possibilité réaliste de reprise.

Tous les placements autres que des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. La dépréciation est constatée sous le résultat net lorsque des indications objectives montrent qu'une perte a déprécié les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif.

2.6.5.1. Titres de créance disponibles à la vente (IAS 39)

Avant le 1^{er} janvier 2023, la société constate une dépréciation pour un titre de créance disponible à la vente en présence d'indications objectives que la reprise opportune du principal ou de l'intérêt contractuel n'est plus raisonnablement assurée. Cette situation peut découler d'un manquement au contrat par l'émetteur, tel qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, ou d'une indication que l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes. La dépréciation est comptabilisée par le biais du résultat net. Les dépréciations comptabilisées antérieurement dans « Résultat net » font l'objet d'une reprise si la juste valeur augmente subséquemment et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement qui a eu lieu après que la dépréciation a été constatée.

2.6.5.2. Titres de capitaux propres disponibles à la vente (IAS 39)

Avant le 1^{er} janvier 2023, il y a une indication objective de dépréciation d'un instrument de capitaux propres en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous de son coût ou d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

La comptabilisation d'une dépréciation dans le résultat net est la même que celle décrite pour les titres de créance disponibles à la vente ci-dessus, à la différence que les dépréciations antérieurement constatées dans le résultat net ne peuvent être reprises subséquemment en résultat net. Toute augmentation subséquente de la valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

2.6.5.3. Prêts et créances (IAS 39)

Avant le 1^{er} janvier 2023, les prêts hypothécaires et les prêts font l'objet de tests de dépréciation individuels afin d'établir la provision pour perte de valeur.

Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant à la reprise intégrale du principal et des intérêts d'une hypothèque ou d'un prêt. Les conditions et les événements pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation comprennent la valeur de la garantie sous-jacente à l'hypothèque ou au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière et de la solvabilité de l'emprunteur, l'historique des remboursements ou une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. S'il y a une indication objective de dépréciation, des provisions pour pertes sur créances sont établies afin d'ajuster la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable nette et la dépréciation est constatée dans le résultat net. Si, dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement qui a eu lieu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation est reprise au moyen d'un ajustement à la provision et la reprise est constatée dans le résultat net.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

2.6.6. Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la société a transféré ses droits économiques sur l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents. Dans les cas où la société n'a pas transféré ou a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs sont décomptabilisés si l'actif n'est pas sous contrôle en vertu de droits de vente ou de don de l'actif.

2.7. Contrats de placement

Ces contrats comprennent les produits qui ne requièrent pas le transfert d'un risque d'assurance important à la création ou pendant la durée du contrat. Pour la société, ces produits sont limités à certains fonds distincts, aux rentes différées et aux rentes certaines avec période garantie qui prévoient le versement d'un revenu pour une période de temps spécifique.

Les passifs des contrats de placement sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Comme la juste valeur des produits de fonds distincts de la société dépend de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents, la désignation à la juste valeur par le biais du résultat net éliminera la non-concordance comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs ou de la comptabilisation des gains ou des pertes sur ces actifs ou passifs sur des bases différentes. Les produits de rente différée sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont gérés en fonction de la juste valeur, en vertu de la stratégie de gestion des risques de la société, et sont comptabilisés à l'interne sur cette base. Similairement, les produits de rentes certaines de la société sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Avant le 1^{er} janvier 2023, en vertu de la norme IAS 39, les passifs des contrats de placement sont comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces contrats comptabilisés au coût amorti sont initialement constatés à la juste valeur, puis sont constatés au coût amorti selon les flux de trésorerie futurs attendus grâce à la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus sont réestimés à chaque date de clôture et la valeur comptable du passif financier est recalculée en tant que valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du passif financier. Tout ajustement est constaté immédiatement dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net. Si les contrats ont une juste valeur qui dépend de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents, ils sont désignés au tout début à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer la non-concordance comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs ou de la comptabilisation des gains ou des pertes sur ces actifs ou passifs sur des bases différentes. Les dépôts et les retraits sont constatés dans les passifs des contrats de placement dans l'état consolidé intermédiaire de la situation financière.

2.8. Conversion des devises

La société utilise le dollar canadien à titre de monnaie fonctionnelle et à titre de monnaie de présentation.

Les opérations en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les profits et les pertes découlant du règlement de ces opérations et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises sont constatés dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net.

Pour les actifs financiers monétaires et non monétaires désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti, les différences de conversion sont comptabilisées dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net.

2.9. Résultat global

Le résultat global correspond au résultat net et aux autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global incluent des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net (p. ex., réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi). Tous les montants des autres éléments du résultats global sont présentés après impôts.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Avant le 1^{er} janvier 2023, avec l'exception de l'approche de superposition (voir la note 2.4.2.4), les autres éléments du résultat global incluent des éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement au résultat net, ce qui inclut la variation non réalisée de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite des montants reclassés dans le revenu net, et l'amortissement de la perte sur les placements dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

2.10. Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent aux titulaires de polices d'investir dans les fonds distincts de placement gérés par la société au profit des titulaires de polices. Les titulaires de polices assument les risques et touchent les rendements associés à ces actifs de fonds distincts conformément aux ententes contractuelles, bien que les actifs sous-jacents soient enregistrés au nom de la société et que les titulaires de polices n'aient pas un accès direct aux actifs spécifiques. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général. Les actifs de ces fonds sont comptabilisés à leur juste valeur de clôture. La société comptabilise des passifs de contrats de fonds distincts correspondant à la juste valeur des actifs, de même que toute garantie en tant que passifs de contrats d'assurance.

La société fournit des garanties minimales sur certains de ses contrats de fonds distincts. Ces garanties incluent les garanties minimales sur les prestations au décès et à l'échéance et les garanties de retrait, qui sont comptabilisés au titre des contrats d'assurance. Les provisions mathématiques associées à ces garanties minimales sont constatées dans les passifs des contrats d'assurance.

2.11. Produits tirés des frais

Les produits tirés des frais, perçus pour l'administration des polices et le service de distribution, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2.12. Produits de placement

Les variations de la juste valeur des actifs financiers sont comptabilisées à titre de produits liés aux placement, excluant les fonds distincts dans l'état consolidé intermédiaire du résultat net durant la période à laquelle elles surviennent.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier sont comptabilisés en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Le revenu de dividendes est constaté lorsque le droit de recevoir un versement est établi, à la date ex-dividende en général.

Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont inclus dans le revenu de placement dans les états consolidés intermédiaire du résultat net pour tous les actifs financiers.

2.13. Impôts

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts exigibles et différés. Les impôts sont comptabilisés dans les états consolidés intermédiaires du résultat net sauf s'ils sont liés à un élément constaté dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, les impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles pour la période actuelle et les périodes antérieures sont comptabilisés au montant que la société s'attend à recevoir des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de chaque période.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés au titre de l'incidence fiscale prévue sur des exercices futurs d'évènements qui ont été inclus dans les états financiers consolidés intermédiaires. Les impôts différés sur le revenu sont constatés selon la méthode du report d'impôts variable. En vertu de la méthode du report d'impôts variable, les impôts différés sur le revenu sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires importantes entre les bases d'imposition et d'états financiers pour les actifs et les passifs et pour certains éléments reportés prospectivement.

Les actifs d'impôt différé sont constatés seulement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable que ces actifs d'impôt différé seront réalisés. Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fonction de l'incidence des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition, à la date où ils sont pratiquement en vigueur.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et qu'ils sont liés à des impôts exigés par la même autorité fiscale de la même entité imposable.

Le 1^{er} janvier 2022, la société a inscrit un actif d'impôt différé de transition à la norme IFRS 17 de 138 700 \$. Au cours de l'exercice 2022, tous les retraitements liés à l'adoption de la norme IFRS 17 ont été constatés en tant que différences temporaires et reflétés dans le solde net de l'actif d'impôts différé.

La législation fiscale fédérale concernant l'adoption de la norme IFRS 17 a été adoptée le 1^{er} janvier 2023. L'ajustement de transition a été calculé à cette date et amorti sur cinq ans.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

3. Instruments financiers

3.1. Sommaire de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements

Le tableau suivant présente la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Aux	30 juin 2023			31 décembre 2022 - retraité		
	Niveau 1	Niveau 2	Total de la juste valeur par le biais du résultat net	Niveau 1	Niveau 2	Total de la juste valeur par le biais du résultat net
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 791 \$	194 109 \$	242 900 \$	78 310 \$	97 213 \$	175 523 \$
Placements						
Placements à court terme	—	4 835	4 835	—	9 031	9 031
Obligations	—	7 051 226	7 051 226	—	6 744 757	6 744 757
Actions privilégiées	473 682	—	473 682	299 524	102 641	402 165
Actions ordinaires	661 414	130 425	791 839	687 798	142 835	830 633
Actifs dérivés	7 942	6 034	13 976	7 604	2 172	9 776
Prêts hypothécaires	—	109 054	109 054	—	113 901	113 901
Prêts	—	45 267	45 267	—	50 036	50 036
Total des placements	1 143 038 \$	7 346 841 \$	8 489 879 \$	994 926 \$	7 165 373 \$	8 160 299 \$

Le classement d'un instrument financier dans un niveau repose sur le plus faible niveau de données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou de la période de six mois close le 30 juin 2023.

Pour plus d'information sur la composition des actifs investis de la société et pour une analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 15 Gestion du risque et la note 5 Actifs des fonds distincts.

3.2. Produits de placement

Les produits de placement comprennent les éléments suivants :

	Pour les périodes de trois mois closes les		Pour les périodes de six mois closes les	
	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité
Produits d'intérêts	89 742 \$	73 356 \$	164 655 \$	143 476 \$
Produits de dividendes	19 358	11 297	27 093	22 983
Gains (pertes) nets réalisés et latents	(28 542)	(942 477)	209 153	(1 882 724)
Participation dans des entreprises associées	(12)	(408)	(221)	389
Autre	26	2	54	3
Produits de placement, excluant les fonds distincts	80 572 \$	(858 230) \$	400 734 \$	(1 715 873) \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

3.2.1. Résultat de placement net comptabilisé dans le résultat net

	Pour les périodes de trois mois closes les		Pour les périodes de six mois closes les	
	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts				
Produits d'intérêt et d'autres placements	109 114 \$	84 247 \$	191 581 \$	166 851 \$
Variation de la juste valeur des placements	(28 542)	(942 477)	209 153	(1 882 724)
Produits de placement, excluant les fonds distincts	80 572	(858 230)	400 734	(1 715 873)
Variation des contrats de placement	(16 696)	9 202	(41 159)	18 367
Résultat net de placement, excluant les fonds distincts	63 876	(849 028)	359 575	(1 697 506)
Résultat financier d'assurance tiré des contrats d'assurance émis, excluant les soldes des comptes de fonds distincts				
Intérêts cumulés	(42 910)	(26 918)	(82 354)	(50 674)
Effet des variations des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières	(40 006)	699 181	(229 539)	1 510 662
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec des caractéristiques de participation directe	(2 383)	67 622	(27 658)	119 774
Résultat financier d'assurance tiré des contrats d'assurance émis, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	(85 299)	739 885	(339 551)	1 579 762
Résultat financier de réassurance tiré des contrats de réassurance détenus				
Intérêts cumulés	1 224	775	2 651	1 523
Effet des variations des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières	(3 742)	31 639	(14 031)	72 228
Résultat financier de réassurance tiré des contrats de réassurance détenus	(2 518)	32 414	(11 380)	73 751
Variations des éléments sous-jacents des fonds distincts				
Résultat financier d'assurance tiré des contrats d'assurance émis, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	(76 799)	716 444	(348 626)	824 565
Variation des contrats de placement, contrats de placement attribuables aux titulaires de fonds distincts	4 608	25 366	(4 819)	36 389
Variation des éléments sous-jacents des fonds distincts	(72 191)	741 810	(353 445)	860 954
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets de fonds distincts				
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets des fonds distincts, contrats d'assurance	76 799	(716 444)	348 626	(824 565)
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets des fonds distincts, contrats de placement	(4 608)	(25 366)	4 819	(36 389)
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets ds fonds distincts	72 191	(741 810)	353 445	(860 954)
Résultat financier et de placement net	(23 941) \$	(76 729) \$	8 644 \$	(43 993) \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

3.3. Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant présente les valeurs des instruments dérivés. Le recours aux dérivés est mesuré en termes de montants nominaux, qui servent de base au calcul des paiements et ne sont généralement pas les montants réels échangés.

Aux	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs
Négoiés en bourse						
Contrats à terme sur indice	61 391 \$	2 581 \$	3 914 \$	57 846 \$	1 008 \$	2 193 \$
Options sur actions	211 378	5 360	—	430 061	6 268	—
Hors cote						
Contrats de change à terme	316 531	6 035	110	172 979	19	32
Swaps de devises	66 619	—	541	44 943	2 481	1 388
Total	655 919 \$	13 976 \$	4 565 \$	705 829 \$	9 776 \$	3 613 \$

Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 15.

3.4. Prêts de titres

La société a conclu une entente de prêt de titres avec son dépositaire. En vertu de cette entente, le dépositaire peut prêter des titres provenant du portefeuille de la société à d'autres institutions, en fonction de l'approbation de la société, pour certaines périodes. En plus d'une commission, la société reçoit une garantie supérieure à la valeur de marché des titres prêtés, qu'elle conserve jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné à la société. Dans l'éventualité où l'un des titres prêtés ne serait pas remis au dépositaire, celui-ci peut, à sa discrétion, remettre à la société des titres identiques aux titres prêtés ou payer à la société la valeur de la garantie jusqu'à concurrence, mais sans l'excéder, de la valeur de marché des titres prêtés à la date à laquelle les titres prêtés auraient dû être remis au dépositaire (la « date d'évaluation »). Si la garantie n'est pas suffisante pour permettre au dépositaire de payer une telle valeur de marché à la société, il devra indemniser la société seulement à hauteur de la différence entre la valeur de marché des titres et la valeur d'une telle garantie à la date d'évaluation. Par conséquent, cette entente de prêt de titres ne donne lieu à aucun risque de crédit important.

Aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, les justes valeurs globales des titres de la société prêtés et des garanties reçues sont les suivantes :

Aux	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Fonds généraux	Fonds distincts	Total	Fonds généraux	Fonds distincts	Total
Valeur des titres prêtés	1 183 390 \$	1 412 467 \$	2 595 857 \$	1 183 898 \$	1 839 056 \$	3 022 954 \$
Valeur des garanties reçues	1 207 073 \$	1 442 657 \$	2 649 730 \$	1 207 628 \$	1 877 197 \$	3 084 825 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

4. Acquisition d'entreprises

Le 10 mars 2022, la société a acquis 100 % des parts de six cabinets de services financiers et les a fusionnés en une filiale en propriété exclusive de l'Empire Vie sous le nom de Financière TruStone inc. Les six cabinets acquis sont Life Management Financial Group Ltd., LMF Investor Services Inc., Paradigm Financial Advisors (North) Inc., Paradigm Financial Advisors Inc., Dwight Goertz & Associates Insurance Agency Limited et Pacific Place Financial Services Inc. Cette acquisition soutient l'engagement de la société à faciliter l'accès à des conseils financiers indépendants pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le montant de la contrepartie totale pour l'acquisition de 100 % de la Financière TruStone de 57 910 \$ a été payé au comptant. Le prix d'achat se compose principalement d'un écart d'acquisition et d'immobilisations incorporelles, qui incluent des relations avec les clients et les distributeurs, ainsi qu'une entente de non-concurrence.

Le tableau ci-dessous indique les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge :

Au	10 mars 2022
Immobilisations incorporelles	32 500 \$
Autres actifs nets	945
Total des actifs identifiables à la juste valeur	33 445
Écart d'acquisition provenant de l'acquisition	24 465
Contrepartie totale	57 910 \$

5. Fonds distincts

5.1. Le tableau ci-dessous présente les actifs des fonds distincts regroupés par catégorie d'actifs :

Aux	30 juin 2023	31 décembre 2022
Trésorerie	131 653 \$	7 737 \$
Placements à court terme	517 669	579 148
Obligations	1 802 796	1 754 518
Actions ordinaires et actions privilégiées	6 242 065	6 301 258
	8 694 183	8 642 661
Autres actifs	65 101	15 360
Moins : fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	(93 284)	(92 346)
Total	8 666 000 \$	8 565 675 \$

5.2. Le tableau ci-dessous présente les placements des fonds distincts mesurés sur une base récurrente à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Aux	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Trésorerie	131 653 \$	— \$	131 653 \$	7 737 \$	— \$	7 737 \$
Placements à court terme	—	517 669	517 669	—	579 148	579 148
Obligations	—	1 802 796	1 802 796	—	1 754 518	1 754 518
Actions ordinaires et actions privilégiées	6 242 065	—	6 242 065	6 301 258	—	6 301 258
Total	6 373 718 \$	2 320 465 \$	8 694 183 \$	6 308 995 \$	2 333 666 \$	8 642 661 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les placements des niveaux 1 et 2 durant la période de six mois close le 30 juin 2023 ou l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il n'y a eu aucun placement de niveau 3 au cours de la période close le 30 juin 2023 et de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

5.3. Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs des fonds distincts :

	Pour les périodes de trois mois closes les		Pour les périodes de six mois closes les	
	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2022
Actifs des fonds distincts - au début de la période	8 725 014 \$	9 045 554 \$	8 565 675 \$	9 257 298 \$
Ajouts aux fonds distincts :				
Montants reçus des titulaires de polices	207 388	200 932	463 661	479 908
Intérêts	27 531	19 325	35 195	33 439
Dividendes	37 195	36 879	74 456	74 924
Autres produits (charges)	(222)	12 243	19 625	17 422
Profits nets réalisés à la cession de placements	93 909	26 824	167 812	90 271
Augmentation nette latente de la juste valeur des placements	—	—	56 357	—
	365 801	296 203	817 106	695 964
Déductions des fonds distincts :				
Montants retirés ou transférés par les titulaires de polices	277 269	218 580	588 636	526 443
Diminution nette latente de la juste valeur des placements	86 222	837 081	—	1 077 010
Frais de gestion et autres charges d'exploitation	63 325	60 045	127 207	127 023
	426 816	1 115 706	715 843	1 730 476
Variation nette des fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	2 001	7 789	(938)	11 054
Actifs des fonds distincts - à la fin de la période	8 666 000 \$	8 233 840 \$	8 666 000 \$	8 233 840 \$

5.4. Exposition de l'Empire Vie au risque lié aux garanties de fonds distincts

Les produits de fonds distincts établis par l'Empire Vie comportent des garanties à l'échéance et au décès minimales ainsi que des garanties de retrait. Les variations des cours des marchés ont une incidence sur les passifs estimés de la société pour satisfaire ces garanties.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

6. Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs des contrats de réassurance détenus

6.1. Contrats d'assurance et de réassurance détenus

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des groupes de contrats d'assurance et de réassurance détenus, qui sont en position d'actifs et ceux qui sont en position de passifs :

	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	(Actifs)	Passifs	Total	(Actifs)	Passifs	Total
Contrats d'assurance						
Contrats d'assurance non évalués selon la MRP						
Contrats d'assurance non évalués selon la MRP	— \$	6 085 006 \$	6 085 006 \$	— \$	5 791 736 \$	5 791 736 \$
Passifs des contrats d'assurance attribuables aux titulaires de fonds distincts	—	8 374 454	8 374 454	—	8 278 948	8 278 948
Total des contrats d'assurance non évalués selon la MRP	—	14 459 460	14 459 460	—	14 070 684	14 070 684
Contrats d'assurance évalués selon la MRP						
Contrats d'assurance évalués selon la MRP	—	362 395	362 395	—	353 642	353 642
Total des contrats d'assurance	—	14 821 855	14 821 855	—	14 424 326	14 424 326
Contrats de réassurance détenus						
Contrats de réassurance détenus non évalués selon la MRP	(135 579)	261 013	125 434	(150 168)	217 056	66 888
Contrats de réassurance détenus évalués selon la MRP	(164 232)	—	(164 232)	(159 876)	—	(159 876)
Total des contrats de réassurance détenus	(299 811)	261 013	(38 798)	(310 044)	217 056	(92 988)
Contrats d'assurance et de réassurance détenus, montant net	(299 811) \$	15 082 868 \$	14 783 057 \$	(310 044) \$	14 641 382 \$	14 331 338 \$

6.2. Contrats d'assurance émis

Le tableau ci-dessous présente les composants des nouvelles affaires pour les contrats d'assurance émis :

Contrats d'assurance émis initialement comptabilisés durant la période	Pour la période de six mois close le 30 juin 2023		Total
	Contrats non déficitaires émis	Contrats déficitaires émis	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	51 307 \$	25 001 \$	76 308 \$
Sinistres et autres sorties de flux de trésorerie	139 629	74 979	214 608
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	190 936	99 980	290 916
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(242 596)	(122 328)	(364 924)
Ajustement au titre du risque non financier	21 089	28 977	50 066
Marge sur services contractuels	30 571		30 571
Augmentation des passifs des contrats d'assurance au titre des contrats comptabilisés durant la période	— \$	6 629 \$	6 629 \$

Contrats d'assurance émis initialement comptabilisés durant l'exercice	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022		Total
	Contrats non déficitaires émis	Contrats déficitaires émis	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	111 468 \$	22 504 \$	133 972 \$
Sinistres et autres sorties de flux de trésorerie	349 998	74 706	424 704
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	461 466	97 210	558 676
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(579 581)	(113 456)	(693 037)
Ajustement au titre du risque non financier	62 480	24 199	86 679
Marge sur services contractuels	55 635		55 635
Augmentation des passifs des contrats d'assurance au titre des contrats comptabilisés durant l'exercice	— \$	7 953 \$	7 953 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

6.3. Contrats d'assurance émis par composant de mesure

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets des contrats d'assurance émis, incluant l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels (MSC). Ces tableaux excluent les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes (MRP).

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023					
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats d'assurance (excluant les contrats évalués selon la MRP)					
(Actifs) de contrats d'assurance au début de la période	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs de contrats d'assurance au début de la période	11 398 490	935 603	1 693 989	42 602	14 070 684
Contrats d'assurance, montant net - au début de la période	11 398 490	935 603	1 693 989	42 602	14 070 684
Variations relatives aux services courants					
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis			(91 132)	(2 712)	(93 844)
Ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré		(26 147)			(26 147)
Ajustements d'expérience	4 804				4 804
Variations relatives aux services futurs					
Contrats initialement constatés durant la période	(74 008)	50 066	—	30 571	6 629
Variations des estimations qui ajustent la MSC	(28 318)	20 614	16 139	(8 435)	—
Variations des estimations qui n'ajustent pas la MSC	10 909	(13 460)			(2 551)
Variations relatives aux services passés					
Ajustements aux passifs pour sinistres survenus	(802)	43	—	—	(759)
Résultat des activités d'assurance	(87 415)	31 116	(74 993)	19 424	(111 868)
Charges (produits) financiers d'assurance	268 683	50 576	14 838	732	334 829
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des fonds distincts	348 626				348 626
Total des variations dans l'état du résultat net	529 894	81 692	(60 155)	20 156	571 587
Flux de trésorerie					
Primes reçues	781 800				781 800
Réclamations et autres charges payées	(873 471)				(873 471)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisitions de contrats d'assurance	(91 140)				(91 140)
Total des flux de trésorerie	(182 811)				(182 811)
Contrats d'assurance, montant net - à la fin de la période	11 745 573 \$	1 017 295 \$	1 633 834 \$	62 758 \$	14 459 460 \$
Contrats d'assurance (excluant les contrats évalués selon la MRP)					
(Actifs) de contrats d'assurance à la fin de la période	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs de contrats d'assurance à la fin de la période	11 745 573	1 017 295	1 633 834	62 758	14 459 460
Contrats d'assurance, montant net - à la fin de la période	11 745 573 \$	1 017 295 \$	1 633 834 \$	62 758 \$	14 459 460 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - retraité	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats d'assurance (excluant les contrats évalués selon la MRP)					
(Actifs) de contrats d'assurance au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs de contrats d'assurance au début de l'exercice	13 462 144	1 190 973	1 543 816	—	\$ 16 196 933
Contrats d'assurance, montant net - au début de l'exercice	13 462 144	1 190 973	1 543 816	—	16 196 933
Variations relatives aux services courants					
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis			(182 980)	(1 910)	(184 890)
Ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré		(49 774)			(49 774)
Ajustements d'expérience	(15 154)				(15 154)
Variations relatives aux services futurs					
Contrats initialement constatés durant l'exercice	(134 361)	86 679	2 530	53 105	7 953
Variations des estimations qui ajustent la MSC	(240 035)	(51 177)	300 131	(8 919)	—
Variations des estimations qui n'ajustent pas la MSC	1 365	(6 247)			(4 882)
Variations relatives aux services passés					
Ajustements aux passifs pour sinistres survenus	26 064	2 693	—	—	28 757
Résultat des activités d'assurance	(362 121)	(17 826)	119 681	42 276	(217 990)
Charges (produits) financiers d'assurance	(1 254 501)	(237 544)	30 492	326	(1 461 227)
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des fonds distincts	(353 681)				(353 681)
Total des variations dans l'état du résultat net	(1 970 303)	(255 370)	150 173	42 602	(2 032 898)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	1 133 772				1 133 772
Réclamations et autres charges payées	(1 066 229)				(1 066 229)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisitions de contrats d'assurance	(160 894)				(160 894)
Total des flux de trésorerie	(93 351)				(93 351)
Contrats d'assurance, montant net - à la fin de l'exercice	11 398 490 \$	935 603 \$	1 693 989 \$	42 602 \$	14 070 684 \$
Contrats d'assurance (excluant les contrats évalués selon la MRP)					
(Actifs) de contrats d'assurance à la fin de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs de contrats d'assurance à la fin de l'exercice	11 398 490	935 603	1 693 989	42 602	14 070 684
Contrats d'assurance, montant net - à la fin de l'exercice	11 398 490 \$	935 603 \$	1 693 989 \$	42 602 \$	14 070 684 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

6.4. Contrats d'assurance émis selon la couverture restante et les sinistres survenus

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets pour tous les contrats d'assurance émis, incluant les passifs au titre de la couverture restante et au titre des sinistres survenus. Ces tableaux excluent les contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes (MRP).

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Pour la période de six mois close le 30 juin 2023						
(Actifs) de contrats d'assurance au début de la période	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs de contrats d'assurance au début de la période	14 066 890	3 794	—	319 760	33 882	14 424 326
Contrats d'assurance, montant net - au début de la période	14 066 890	3 794	—	319 760	33 882	14 424 326
Produits d'assurance						
Contrats selon l'approche de la juste valeur	(317 100)					(317 100)
Autres contrats	(336 358)					(336 358)
Charges liées aux activités d'assurance						
Réclamations et autres charges		(148)	210 735	317 058	—	527 645
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	12 771					12 771
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		4 076				4 076
Ajustements aux passifs pour sinistres survenus			—	3 400	(79)	3 321
Composants de placement	(556 786)		556 786			—
Résultat des activités d'assurance	(1 197 473)	3 928	767 521	320 458	(79)	(105 645)
Charges (produits) financiers d'assurance	334 494	338	—	4 251	468	339 551
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des fonds distincts	348 626					348 626
Total des variations dans l'état du résultat net	(514 353)	4 266	767 521	324 709	389	582 532
Flux de trésorerie						
Primes reçues	1 083 650					1 083 650
Réclamations et autres charges payées			(873 471)	(304 042)		(1 177 513)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisitions de contrats d'assurance	(91 140)					(91 140)
Total des flux de trésorerie	992 510		(873 471)	(304 042)		(185 003)
(Actifs) passifs de contrats d'assurance, montant net - à la fin de la période	14 545 047	8 060	(105 950)	340 427	34 271	14 821 855
(Actifs) de contrats d'assurance à la fin de la période	—	—	—	—	—	—
Passifs de contrats d'assurance à la fin de la période	14 545 047	8 060	(105 950)	340 427	34 271	14 821 855
(Actifs) passifs de contrats d'assurance, montant net - à la fin de la période	14 545 047 \$	8 060 \$	(105 950) \$	340 427 \$	34 271 \$	14 821 855 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - retraité	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
(Actifs) de contrats d'assurance au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs de contrats d'assurance au début de l'exercice	16 197 693	—	—	314 753	33 844	16 546 290 \$
Contrats d'assurance, montant net - au début de l'exercice	16 197 693	—	—	314 753	33 844	16 546 290
Produits d'assurance						
Contrats selon l'approche de la juste valeur	(623 380)					(623 380)
Autres contrats	(631 972)					(631 972)
Charges liées aux activités d'assurance						
Réclamations et autres charges		(104)	405 620	555 774	—	961 290
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	24 992					24 992
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires		3 071				3 071
Ajustements aux passifs pour sinistres survenus				26 064	2 693	28 757
Composants de placement	(400 312)		400 312			—
Résultat des activités d'assurance	(1 630 672)	2 967	805 932	581 838	2 693	(237 242)
Charges (produits) financiers d'assurance	(1 438 341)	827	—	(21 058)	(2 655)	(1 461 227)
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des fonds distincts	(353 681)					(353 681)
Total des variations dans l'état du résultat net	(3 422 694)	3 794	805 932	560 780	38	(2 052 150)
Flux de trésorerie						
Primes reçues	1 452 785					1 452 785
Réclamations et autres charges payées			(805 932)	(555 773)		(1 361 705)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisitions de contrats d'assurance	(160 894)					(160 894)
Total des flux de trésorerie	1 291 891		(805 932)	(555 773)		(69 814)
(Actifs) passifs de contrats d'assurance, montant net - à la fin de l'exercice	14 066 890	3 794	—	319 760	33 882	14 424 326
(Actifs) de contrats d'assurance à la fin de l'exercice	—	—	—	—	—	—
Passifs de contrats d'assurance à la fin de l'exercice	14 066 890	3 794	—	319 760	33 882	14 424 326
(Actifs) passifs de contrats d'assurance, montant net - à la fin de l'exercice	14 066 890 \$	3 794 \$	— \$	319 760 \$	33 882 \$	14 424 326 \$

Pour ce qui est des contrats d'assurance évalués selon le modèle général d'évaluation (MGE), la duration des flux de trésorerie des passifs liés aux contrats d'assurance est plus grande que celle des actifs qui les soutiennent. Les passifs sont donc généralement plus sensibles que les actifs aux variations des taux d'intérêt. La différence est atténuée par l'incidence des variations des valeurs de marché des actifs à revenu fixe du compte capital et excédent. Les variations liées aux valeurs des actions et aux autres actifs à revenu fixe qui ne sont pas transmis aux titulaires de polices ont généralement une incidence sur les produits de placement sans modification compensatoire dans les charges de financement de placement.

Pour ce qui est des contrats qui utilisent la méthode des honoraires variables (assurance avec participation et fonds distincts), la variation de la quote-part des titulaires de polices des éléments sous-jacents serait constatée à la fois en tant que produit (ou charge) de financement d'assurance et en tant que produits de placement, avec des incidences compensatoires.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

6.5. Le tableau ci-dessous présente les composants de nouvelles affaires des contrats de réassurance détenus :

	Pour la période de six mois closes le 30 juin 2023	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - retraité
Nouvelles affaires des contrats de réassurance détenus		
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	(105 349) \$	(177 055) \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	111 715	186 282
Ajustement au titre du risque non financier	(23 427)	(39 626)
Marge sur services contractuels	12 196	24 602
Montant inclus dans les (actifs) passifs de réassurance pour la période	(4 865) \$	(5 797) \$

6.6. Contrats de réassurance détenus par composant de mesure

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets des contrats de réassurance, incluant des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque et de la CSM. Ces tableaux excluent les contrats de réassurance détenus liés aux contrats d'assurance évalués selon la méthode de la répartition des primes (MRP).

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats de réassurance détenus (excluant les contrats évalués selon la MRP)					
(Actifs) de contrats de réassurance détenus au début de la période	343 690 \$	(264 761) \$	(249 563) \$	20 466 \$	(150 168) \$
Passifs de contrats de réassurance détenus au début de la période	260 297	(79 781)	36 398	142	217 056
Contrats de réassurance détenus, montant net - au début de la période	603 987	(344 542)	(213 165)	20 608	66 888
Variations relatives aux services courants					
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis			12 778	(1 522)	11 256
Ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré		10 416			10 416
Ajustements d'expérience	6 441				6 441
Variations relatives aux services futurs					
Contrats initialement constatés durant la période	6 366	(23 427)	—	12 196	(4 865)
Variations des estimations qui ajustent la MSC	1 216	(1 743)	510	17	—
Variations des estimations qui ajustent les reprises de pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	(76)	30			(46)
Variations des reprises de pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents qui ajustent la MSC			930	1 515	2 445
Variations relatives aux services passés					
Variations des montants recouvrables attribuables aux variations du passif pour sinistres survenus	4 083	—			4 083
Résultat des activités de réassurance	18 030	(14 724)	14 218	12 206	29 730
Charges (produits) financiers de réassurance	36 598	(19 917)	(15 387)	12 501	13 795
Total des variations dans l'état du résultat net	54 628	(34 641)	(1 169)	24 707	43 525
Flux de trésorerie					
Primes payées	(31 256)				(31 256)
Montants reçus	46 277				46 277
Total des flux de trésorerie	15 021				15 021
Contrats de réassurance détenus, montant net - à la fin de la période	673 636 \$	(379 183) \$	(214 334) \$	45 315 \$	125 434 \$
Contrats de réassurance détenus (excluant les contrats évalués selon la MRP)					
(Actifs) de contrats de réassurance détenus à la fin de la période	364 178 \$	(294 737) \$	(238 264) \$	33 244 \$	(135 579) \$
Passifs de contrats de réassurance détenus à la fin de la période	309 458	(84 446)	23 930	12 071	261 013
Contrats de réassurance détenus, montant net - à la fin de la période	673 636 \$	(379 183) \$	(214 334) \$	45 315 \$	125 434 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - retraité	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Approche de la juste valeur	Post-transition	
Contrats de réassurance détenus (excluant les contrats évalués selon la MRP)					
(Actifs) de contrats de réassurance détenus au début de l'exercice	408 519 \$	(300 711) \$	(240 144) \$	— \$	(132 336) \$
Passifs de contrats de réassurance détenus au début de l'exercice	388 182	(103 581)	54 322	—	338 923
Contrats de réassurance détenus, montant net - au début de l'exercice	796 701	(404 292)	(185 822)	—	206 587
Variations relatives aux services courants					
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis			22 917	(1 143)	21 774
Ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré		18 368			18 368
Ajustements d'expérience	(2 922)				(2 922)
Variations relatives aux services futurs					
Contrats initialement constatés durant l'exercice	9 227	(39 626)	251	24 351	(5 797)
Variations des estimations qui ajustent la MSC	58 396	(8 647)	(44 979)	(4 770)	—
Variations des estimations qui ajustent les reprises de pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents	486	(36)			450
Variations des reprises de pertes sur les contrats déficitaires sous-jacents qui ajustent la MSC			505	1 676	2 181
Variations relatives aux services passés					
Variations des montants recouvrables attribuables aux variations du passif pour sinistres survenus	—	—			—
Résultat des activités de réassurance	65 187	(29 941)	(21 306)	20 114	34 054
Charges (produits) financiers de réassurance	(176 587)	89 691	(6 037)	494	(92 439)
Total des variations dans l'état du résultat net	(111 400)	59 750	(27 343)	20 608	(58 385)
Flux de trésorerie					
Primes payées	(131 197)				(131 197)
Montants reçus	49 883				49 883
Total des flux de trésorerie	(81 314)				(81 314)
Contrats de réassurance détenus, montant net - à la fin de l'exercice	603 987 \$	(344 542) \$	(213 165) \$	20 608 \$	66 888 \$
Contrats de réassurance détenus (excluant les contrats évalués selon la MRP)					
(Actifs) de contrats de réassurance détenus à la fin de l'exercice	343 690 \$	(264 761) \$	(249 563) \$	20 466 \$	(150 168)
Passifs de contrats de réassurance détenus à la fin de l'exercice	260 297	(79 781)	36 398	142	217 056
Contrats de réassurance détenus, montant net - à la fin de l'exercice	603 987 \$	(344 542) \$	(213 165) \$	20 608 \$	66 888 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

6.7. Contrats de réassurance détenus selon la couverture restante et les sinistres survenus

Les tableaux ci-dessous présentent une évolution des actifs ou des passifs nets pour tous les contrats de réassurance détenus, incluant les (actifs) passifs au titre de la couverture restante et les montants recouvrables au titre des sinistres survenus.

	Actifs au titre de la couverture restante		Montants recouvrables au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats évalués selon la MRP			
			Contrats non évalués selon la MRP	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Pour la période de six mois close le 30 juin 2023						
(Actifs) de contrats de réassurance détenus au début de la période	(147 379) \$	(2 789) \$	— \$	(145 837) \$	(14 039) \$	(310 044) \$
Passifs de contrats de réassurance détenus au début de la période	217 056	—	—	—	—	217 056
(Actifs) passifs de contrats de réassurance détenus, montant net - au début de la période	69 677	(2 789)	—	(145 837)	(14 039)	(92 988)
Répartition des primes payées						
Contrats selon l'approche de la juste valeur	71 706					71 706
Autres contrats	69 466					69 466
Montants recouvrables des réassureurs						
Montants recouvrables pour réclamations et autres charges engagées durant la période		638	(46 277)	(63 675)	—	(109 314)
Variations des montants recouvrables découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus			4 083	(1 939)	(1)	2 143
Variations des flux de trésorerie d'exécution liées aux contrats déficitaires sous-jacents		(2 463)				(2 463)
Produits (charges) des contrats de réassurance détenus, montant net	141 172	(1 825)	(42 194)	(65 614)	(1)	31 538
Produits (charges) financiers de réassurance	13 924	(128)	—	(2 192)	(224)	11 380
Total des variations dans l'état du résultat net	155 096	(1 953)	(42 194)	(67 806)	(225)	42 918
Flux de trésorerie						
Primes payées	(98 680)					(98 680)
Montants reçus			46 277	63 675		109 952
Total des flux de trésorerie	(98 680)		46 277	63 675		11 272
(Actifs) passifs de contrats de réassurance détenus, montant net - à la fin de la période	126 093	(4 742)	4 083	(149 968)	(14 264)	(38 798)
(Actifs) de contrats de réassurance détenus à la fin de la période	(134 920)	(4 742)	4 083	(149 968)	(14 264)	(299 811)
Passifs de contrats de réassurance détenus à la fin de la période	261 013	—	—	—	—	261 013
(Actifs) passifs de contrats de réassurance détenus, montant net - à la fin de la période	126 093 \$	(4 742) \$	4 083 \$	(149 968) \$	(14 264) \$	(38 798) \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

	Actifs au titre de la couverture restante		Montants recouvrables au titre des sinistres survenus				Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque		
(Actifs) de contrats de réassurance détenues au début de l'exercice	(132 335) \$	— \$	— \$	(136 674) \$	(14 290) \$	(283 299) \$	
Passifs de contrats de réassurance détenus au début de l'exercice	338 922	—	—	—	—	338 922	
(Actifs) passifs de contrats de réassurance détenus, montant net - au début de l'exercice	206 587	—	—	(136 674)	(14 290)	55 623	
Répartition des primes payées							
Contrats selon l'approche de la juste valeur	138 191					138 191	
Autres contrats	153 107					153 107	
Montants recouvrables des réassureurs							
Montants recouvrables pour réclamations et autres charges engagées durant l'exercice		443	(132 428)	(93 486)	—	(225 471)	
Variations des montants recouvrables découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus			—	(17 505)	(729)	(18 234)	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liées aux contrats déficitaires sous-jacents		(3 166)				(3 166)	
Produits (charges) des contrats de réassurance détenus, montant net	291 298	(2 723)	(132 428)	(110 991)	(729)	44 427	
Produits (charges) financiers de réassurance	(92 260)	(66)	—	8 342	980	(83 004)	
Total des variations dans l'état du résultat net	199 038	(2 789)	(132 428)	(102 649)	251	(38 577)	
Flux de trésorerie							
Primes payées	(335 948)					(335 948)	
Montants reçus			132 428	93 486		225 914	
Total des flux de trésorerie	(335 948)		132 428	93 486		(110 034)	
(Actifs) passifs de contrats de réassurance détenus, montant net - à la fin de l'exercice	69 677	(2 789)	—	(145 837)	(14 039)	(92 988)	
(Actifs) de contrats de réassurance détenues à la fin de l'exercice	(147 379)	(2 789)	—	(145 837)	(14 039)	(310 044)	
Passifs de contrats de réassurance détenus à la fin de l'exercice	217 056	—	—	—	—	217 056	
(Actifs) passifs de contrats de réassurance détenus, montant net - à la fin de l'exercice	69 677 \$	(2 789) \$	— \$	(145 837) \$	(14 039) \$	(92 988) \$	

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

6.8. Analyse des produits des activités d'assurance

Le tableau ci-dessous présente les produits des activités d'assurance en comptabilisant les contrats qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes (MRP) et les contrats qui sont évalués selon la MRP.

Produits des activités d'assurance	Pour les périodes de trois mois close les		Pour les périodes de six mois closes le	
	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité
Contrats non évalués selon la MRP				
Montants attribuables aux variations des passifs pour la couverture restante				
Marge sur services contractuels constatée pour services fournis	46 613 \$	45 020 \$	93 844 \$	92 906 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque constaté pour risque non financier expiré	13 249	12 298	26 090	24 587
Réclamations et autres charges prévues liées aux activités d'assurance	102 528	95 827	205 539	192 102
Reprise des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	6 477	15 197	12 773	16 375
Total	168 865	168 343	338 246	325 970
Contrats évalués selon la MRP	159 079	149 848	315 212	295 865
Total des produits des activités d'assurance	327 944 \$	318 191 \$	653 458 \$	621 835 \$

6.9. Le tableau ci-dessous résume l'amortissement prévue de la marge sur services contractuels (MSC) sur diverses périodes futures.

Comptabilisation de la marge sur services contractuels	Au 30 juin 2023							Total
	Moins de 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	
Contrats d'assurance	167 985 \$	152 369 \$	139 093 \$	126 361 \$	114 414 \$	419 859 \$	576 511 \$	1 696 592 \$
Contrats de réassurance détenus	(20 426)	(18 477)	(16 670)	(14 928)	(13 238)	(44 378)	(40 902)	(169 019)
Total	147 559 \$	133 892 \$	122 423 \$	111 433 \$	101 176 \$	375 481 \$	535 609 \$	1 527 573 \$

Comptabilisation de la marge sur services contractuels	Au 31 décembre 2022							Total
	Moins de 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	
Contrats d'assurance	171 216 \$	155 474 \$	141 915 \$	129 078 \$	117 001 \$	430 019 \$	591 888 \$	1 736 591 \$
Contrats de réassurance détenus	(22 658)	(20 648)	(18 658)	(16 802)	(14 986)	(51 078)	(47 727)	(192 557)
Total	148 558 \$	134 826 \$	123 257 \$	112 276 \$	102 015 \$	378 941 \$	544 161 \$	1 544 034 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

6.10. Actifs liquides

La société maintient un niveau élevé d'actifs liquides afin de s'assurer de pouvoir remplir rapidement ses demandes de liquidités. Les actifs liquides de la société sont les suivants :

Aux	30 juin 2023	31 décembre 2022 retraité
Actifs		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	247 735 \$	184 554 \$
Obligations fédérales et provinciales canadiennes	3 132 399	2 916 849
Autres obligations et actions facilement négociables	5 185 835	5 060 706
Total des actifs liquides	8 565 969 \$	8 162 109 \$
Passifs		
Obligations payables à vue ⁽¹⁾ avec valeur fixe	967 136 \$	915 899 \$
Obligations payables à vue avec rajustements de la valeur de marché	1 256 910	1 178 857
Total des besoins de liquidités	2 224 046 \$	2 094 756 \$

⁽¹⁾ Les obligations payables à vue s'entendent de la valeur de marché plus les sommes en dépôt, moins les avances sur polices.

7. Dette subordonnée

Le tableau ci-dessous présente les obligations de la dette subordonnée :

Aux					30 juin 2023	31 décembre 2022
	Taux d'intérêt	Date d'appel ou de rachat, selon la première occurrence	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable	
Série 2017-1 ⁽¹⁾	3,664 %	15 mars 2023	2028	— \$	199 964 \$	
Série 2021-1 ⁽²⁾	2,024 %	24 septembre 2026	2031	199 362	199 165	
Série 2023-1 ⁽³⁾	5,503 %	13 janvier 2028	2033	199 364	—	
Total de la dette subordonnée				398 726 \$	399 129 \$	
Juste valeur				372 884 \$	374 616 \$	

⁽¹⁾ Toutes les débetures subordonnées non garanties en circulation de série 2017-1 à 3,664 % ont été rachetées le 15 mars 2023.

⁽²⁾ Débetures subordonnées non garanties de série 2021-1 à 2,024 % échéant en 2031. À compter du 24 septembre 2026, l'intérêt sera payable au taux CDOR majoré de 0,67 %.

⁽³⁾ Débetures subordonnées non garanties de série 2023-1 à 5,503 % échéant en 2033. À compter du 13 janvier 2028, l'intérêt sera payable au taux CORRA majoré de 2,26 %.

8. Impôts

La charge d'impôt au 30 juin 2023 a été préparée conformément à la législation fiscale fédérale canadienne en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ce qui inclut l'adoption de la norme IFRS 17.

Les différences dans l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 entre les provisions mathématiques selon la norme IFRS 4 et celles selon la norme IFRS 17 qui se reflètent dans les résultats non distribués à l'adoption ont été traitées en tant que différences temporaires et sont constatées dans le solde net des actifs d'impôt différés. L'ajustement transitoire d'impôt pour tenir compte de l'incidence de la conversion des provisions mathématiques et la partie non déductible de la marge sur services contractuels a été calculé le 1^{er} janvier 2023 et amorti sur cinq ans.

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté net d'impôts.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Le tableau ci-dessous présente les composants du cumul des autres éléments du résultat global :

Pour les périodes de trois mois closes les	30 juin 2023			30 juin 2022		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôt	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôt	Après impôts
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	(1 118) \$	295 \$	(823) \$	4 023 \$	(1 061) \$	2 962 \$
Total des autres éléments du résultat global	(1 118) \$	295 \$	(823) \$	4 023 \$	(1 061) \$	2 962 \$

Pour les périodes de six mois closes les	30 juin 2023			30 juin 2022		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôt	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôt	Après impôts
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	409 \$	(108) \$	301 \$	27 584 \$	(7 277) \$	20 307 \$
Total des autres éléments du résultat global	409 \$	(108) \$	301 \$	27 584 \$	(7 277) \$	20 307 \$

9. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les actions privilégiées émises (voir la note 10) ne dilueront pas le résultat par action, puisque les actions privilégiées ne sont pas convertibles en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous expose les détails relatifs au calcul du résultat net et du nombre moyen pondéré d'actions servant à calculer les résultats par action :

	Pour les périodes de trois mois closes les		Pour les périodes de six mois closes les	
	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité	30 juin 2023	30 juin 2022 retraité
Résultat par action - de base et dilué				
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(847) \$	(33 569) \$	51 028 \$	13 584 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	985 076	985 076	985 076	985 076
Résultat par action - de base et dilué	(0,86) \$	(34,08) \$	51,80 \$	13,79 \$

10. Capital-actions

Aux	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant
Actions privilégiées de série 3	illimitée	4 000 000	100 000 \$	illimitée	4 000 000	100 000 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité		200 000	200 000 \$		200 000	200 000 \$
Actions ordinaires	2 000 000	985 076	985 \$	2 000 000	985 076	985 \$

Au cours du quatrième trimestre de 2017, l'Empire Vie a émis à E-L Financial Corporation Limited 4 000 000 \$ d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif, série 3 (actions privilégiées de série 3) à 25 \$ l'action. Les porteurs d'actions privilégiées de série 3 ont le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux fixe correspondant à 4,90 % annuellement, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration, pour la période initiale qui prendra fin le 17 janvier 2023. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 3,24 %. Le 17 janvier 2023 ainsi que le 17 janvier tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 auront le droit, s'ils le souhaitent, de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 4 (actions privilégiées de série 4), sous réserve de certaines conditions. Les porteurs

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

d'actions privilégiées de série 4 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, de la façon et au moment prescrits par le conseil d'administration, à un taux correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 3 mois majoré de 3,24 %. Sous réserve de l'approbation réglementaire, l'Empire Vie peut racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées de série 3, à la valeur nominale, le 17 janvier 2023 ainsi que tous les cinq ans par la suite.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, l'Empire Vie a avisé E-L Financial Corporation Limited qu'elle n'entendait pas exercer son droit de racheter la totalité ou une partie des 4 000 000 actions privilégiées de série 3 de l'Empire Vie en circulation au 17 janvier 2023; par conséquent, et sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 avaient le droit, à leur gré, à la date de conversion de la série 3, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions privilégiées de série 3 à raison d'une action contre une action, pour des actions privilégiées de série 4. Au début de 2023, E-L Financial Corporation Limited a opté irrévocablement de ne pas exercer ce droit. Le 18 janvier 2023, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 sont en droit de recevoir des dividendes non cumulatifs, trimestriels et fixes, au rendement annuel de 6,187 %, si le conseil d'administration en déclare, pour la période de renouvellement échéant le 17 janvier 2028 inclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 3,24 %.

11. Dividendes

	Date de déclaration du dividende	Actions émises et en circulation	Taux de dividende par action	Dividende total (en milliers de dollars)	Date de paiement du dividende
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires					
Actions ordinaires	4 août 2023	985 076	19,290000 \$	19 002 \$	13 septembre 2023
	9 mai 2023	985 076	19,290000 \$	19 002 \$	14 juin 2023
	23 février 2023	985 076	18,450000 \$	18 175 \$	4 avril 2023
Dividendes versés aux actionnaires privilégiés					
Série 3	4 août 2023	4 000 000	0,3866875 \$	1 547 \$	17 octobre 2023
	9 mai 2023	4 000 000	0,3866875 \$	1 547 \$	17 juillet 2023
	23 février 2023	4 000 000	0,3866875 \$	1 547 \$	17 avril 2023

Le 4 août 2023, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants :

- 19 002 \$ (19,29 \$ par action) sur les actions ordinaires émises et en circulation, payables le 13 septembre 2023
- 1 547 \$ (0,3866875 \$ par action) sur les actions privilégiées émises et en circulation, série 3, payables le 17 octobre 2023

12. Compte de participation

Le solde du compte de participation est considéré être des capitaux propres de la société; toutefois, sa distribution est restreinte par la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Les virements du compte de participation au compte des actionnaires sont subordonnés au paiement futur des participations aux titulaires de polices avec participation.

Les titulaires de polices avec participation obtiennent une quote-part des rendements des éléments sous-jacents. La totalité du compte de participation est considérée être l'élément sous-jacent. La juste valeur de l'élément sous-jacent au 30 juin 2023 s'élevait à 952 595 \$ (892 093 \$ au 31 décembre 2022).

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Le tableau ci-dessous présente la composition et la juste valeur des actifs sous-jacents qui soutiennent les passifs du compte de participation de la société à la date des présents états financiers :

Aux	30 juin 2023	31 décembre 2022
Actifs sous-jacents qui soutiennent le compte de participation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 591 \$	13 220 \$
Obligations	609 511	579 144
Actions privilégiées	100 011	91 801
Actions ordinaires	166 325	154 814
Actifs dérivés	628	—
Hypothèques	14 954	15 321
Autre	42 575	37 793
Total	952 595 \$	892 093 \$

13. Information sectorielle

La société exerce ses activités dans le secteur canadien de l'assurance vie et a adopté une approche de gestion par secteur d'activité pour l'information de gestion et de prise de décisions. La description des secteurs est la suivante :

Le secteur de la gestion de patrimoine comprend les fonds distincts, les fonds communs de placement, les rentes à taux d'intérêt garanti et les rentes viagères.

Le secteur des solutions d'assurance collective offre aux employeurs des régimes d'assurance collective qui comprennent les protections d'assurance médicale, dentaire, invalidité et vie à l'intention de leurs employés.

Le secteur de l'assurance individuelle comprend des produits d'assurance vie et maladie individuelle sans participation et avec participation.

Le secteur du capital et de l'excédent se compose d'actifs détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires, dans le compte de participation ainsi que dans d'autres éléments d'entreprise qui ne se rattachent à aucun autre segment.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Les **résultats d'exploitation** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent de la société, comme suit :

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023

	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat net des activités d'assurance					
Produits d'assurance	55 714 \$	159 078 \$	113 152 \$	— \$	327 944 \$
Charges liées aux activités d'assurance	(42 435)	(152 742)	(85 204)	—	(280 381)
Résultat des activités d'assurance	13 279	6 336	27 948	—	47 563
Charges nettes découlant des contrats de réassurance détenus	114	(4 782)	(12 897)	—	(17 565)
Résultat net tiré des activités d'assurance	13 393	1 554	15 051	—	29 998
Résultat financier et de placement net					
Produits (charges) financiers d'assurance tirés des contrats d'assurance émis, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	957	3 938	(90 194)	—	(85 299)
Produits (charges) financiers de réassurance tirés des contrats de réassurance détenus	(29)	(1 599)	(890)	—	(2 518)
Résultat financier net, excluant les fonds distincts	928	2 339	(91 084)	—	(87 817)
Produits de placement, excluant les fonds distincts	6 051	260	75 736	(1 475)	80 572
Variation des contrats de placement	(16 696)	—	—	—	(16 696)
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	(10 645)	260	75 736	(1 475)	63 876
Variations dans les éléments sous-jacents des fonds distincts	(72 191)	—	—	—	(72 191)
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets de fonds distincts	72 191	—	—	—	72 191
Résultat financier et de placement net tiré des fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier et de placement net	(9 717)	2 599	(15 348)	(1 475)	(23 941)
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	17 510	2 237	44	3 814	23 605
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(6 177)	(3 538)	(4 591)	(3 579)	(17 885)
Charges d'intérêt (dette subordonnée)	—	—	—	(5 706)	(5 706)
Total des autres produits et charges	11 333	(1 301)	(4 547)	(5 471)	14
Résultat net avant impôts	15 009	2 852	(4 844)	(6 946)	6 071
Impôts sur le revenu	(2 711)	(539)	405	381	(2 464)
Résultat net après impôts	12 298 \$	2 313 \$	(4 439 \$)	(6 565 \$)	3 607 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2022

	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat net des activités d'assurance					
Produits d'assurance	66 061 \$	149 848 \$	102 282 \$	— \$	318 191 \$
Charges liées aux activités d'assurance	(41 363)	(156 775)	(86 309)	—	(284 447)
Résultat des activités d'assurance	24 698	(6 927)	15 973	—	33 744
Charges nettes découlant des contrats de réassurance détenus	(34)	3 396	4 042	—	7 404
Résultat net tiré des activités d'assurance	24 664	(3 531)	20 015	—	41 148
Résultat financier et de placement net					
Produits (charges) financiers d'assurance tirés des contrats d'assurance émis, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	23 466	11 390	705 029	—	739 885
Produits (charges) financiers de réassurance tirés des contrats de réassurance détenus	(562)	(4 576)	37 552	—	32 414
Résultat financier net, excluant les fonds distincts	22 904	6 814	742 581	—	772 299
Produits de placement, excluant les fonds distincts	(34 389)	(6 366)	(709 707)	(107 768)	(858 230)
Variation des contrats de placement	9 202	—	—	—	9 202
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	(25 187)	(6 366)	(709 707)	(107 768)	(849 028)
Variations dans les éléments sous-jacents des fonds distincts	741 810	—	—	—	741 810
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets de fonds distincts	(741 810)	—	—	—	(741 810)
Résultat financier et de placement net tiré des fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier et de placement net	(2 283)	448	32 874	(107 768)	(76 729)
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	(5 163)	1 500	4	6 078	2 419
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(4 450)	(2 869)	(2 501)	(7 318)	(17 138)
Charges d'intérêt (dette subordonnée)	—	—	—	(4 736)	(4 736)
Total des autres produits et charges	(9 613)	(1 369)	(2 497)	(5 976)	(19 455)
Résultat net avant impôts	12 768	(4 452)	50 392	(113 744)	(55 036)
Impôts sur le revenu	(2 345)	620	(9 330)	28 728	17 673
Résultat net après impôts	10 423 \$	(3 832) \$	41 062 \$	(85 016) \$	(37 363) \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023

	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat net des activités d'assurance					
Produits d'assurance	114 012 \$	315 212 \$	224 234 \$	— \$	653 458 \$
Charges liées aux activités d'assurance	(72 448)	(306 775)	(168 590)	—	(547 813)
Résultat des activités d'assurance	41 564	8 437	55 644	—	105 645
Charges nettes découlant des contrats de réassurance détenus	561	(6 362)	(25 737)	—	(31 538)
Résultat net tiré des activités d'assurance	42 125	2 075	29 907	—	74 107
Résultat financier et de placement net					
Produits (charges) financiers d'assurance tirés des contrats d'assurance émis, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	(13 700)	(4 741)	(321 110)	—	(339 551)
Produits (charges) financiers de réassurance tirés des contrats de réassurance détenus	373	2 416	(14 169)	—	(11 380)
Résultat financier net, excluant les fonds distincts	(13 327)	(2 325)	(335 279)	—	(350 931)
Produits de placement, excluant les fonds distincts	21 421	5 452	325 066	48 795	400 734
Variation des contrats de placement	(41 159)	—	—	—	(41 159)
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	(19 738)	5 452	325 066	48 795	359 575
Variations dans les éléments sous-jacents des fonds distincts	(353 445)	—	—	—	(353 445)
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets de fonds distincts	353 445	—	—	—	353 445
Résultat financier et de placement net tiré des fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier et de placement net	(33 065)	3 127	(10 213)	48 795	8 644
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	32 436	4 002	68	9 057	45 563
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(14 465)	(7 397)	(9 279)	(10 890)	(42 031)
Charges d'intérêt (dette subordonnée)	—	—	—	(12 482)	(12 482)
Total des autres produits et charges	17 971	(3 395)	(9 211)	(14 315)	(8 950)
Résultat net avant impôts	27 031	1 807	10 483	34 480	73 801
Impôts sur le revenu	(5 510)	(368)	(2 137)	(6 971)	(14 986)
Résultat net après impôts	21 521 \$	1 439 \$	8 346 \$	27 509 \$	58 815 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2022

	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Résultat net des activités d'assurance					
Produits d'assurance	123 088 \$	295 865 \$	202 882 \$	— \$	621 835 \$
Charges liées aux activités d'assurance	(68 749)	(307 070)	(161 643)	—	(537 462)
Résultat des activités d'assurance	54 339	(11 205)	41 239	—	84 373
Charges nettes découlant des contrats de réassurance détenus	(96)	4 603	(6 933)	—	(2 426)
Résultat net tiré des activités d'assurance	54 243	(6 602)	34 306	—	81 947
Résultat financier et de placement net					
Produits (charges) financiers d'assurance tirés des contrats d'assurance émis, excluant les soldes des comptes de fonds distincts	58 592	26 628	1 494 542	—	1 579 762
Produits (charges) financiers de réassurance tirés des contrats de réassurance détenus	(1 509)	(10 619)	85 879	—	73 751
Résultat financier net, excluant les fonds distincts	57 083	16 009	1 580 421	—	1 653 513
Produits de placement, excluant les fonds distincts	(76 471)	(15 821)	(1 377 622)	(245 959)	(1 715 873)
Variation des contrats de placement	18 367	—	—	—	18 367
Résultat de placement net, excluant les fonds distincts	(58 104)	(15 821)	(1 377 622)	(245 959)	(1 697 506)
Variations dans les éléments sous-jacents des fonds distincts	860 954	—	—	—	860 954
Produits (pertes) de placement liés aux actifs nets de fonds distincts	(860 954)	—	—	—	(860 954)
Résultat financier et de placement net tiré des fonds distincts	—	—	—	—	—
Résultat financier et de placement net	(1 021)	188	202 799	(245 959)	(43 993)
Autres produits et charges					
Produits tirés des frais et autres	(6 426)	2 998	42	6 422	3 036
Charges d'exploitation non liées à l'assurance	(9 202)	(5 625)	(4 452)	(8 048)	(27 327)
Charges d'intérêt (dette subordonnée)	—	—	—	(9 420)	(9 420)
Total des autres produits et charges	(15 628)	(2 627)	(4 410)	(11 046)	(33 711)
Résultat net avant impôts	37 594	(9 041)	232 695	(257 005)	4 243
Impôts sur le revenu	(7 148)	1 656	(55 215)	65 470	4 763
Résultat net après impôts	30 446 \$	(7 385) \$	177 480 \$	(191 535) \$	9 006 \$

Les **actifs** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent de la société, comme suit :

Au	30 juin 2023				
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	906 615 \$	373 599 \$	5 740 087 \$	2 361 688 \$	9 381 989 \$
Fonds distincts	8 648 247	—	17 753	—	8 666 000
Total des actifs	9 554 862 \$	373 599 \$	5 757 840 \$	2 361 688 \$	18 047 989 \$

Au	31 décembre 2022 - retraité				
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	858 602 \$	367 862 \$	5 284 118 \$	2 481 415 \$	8 991 997 \$
Fonds distincts	8 547 562	—	18 113	—	8 565 675
Total des actifs	9 406 164 \$	367 862 \$	5 302 231 \$	2 481 415 \$	17 557 672 \$

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Bien que des actifs spécifiques du fonds général soient théoriquement appariés à des types spécifiques de passifs du fonds général ou détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et le compte de participation, tous les actifs du fonds général sont disponibles pour payer tous les passifs du fonds général, au besoin. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général.

14. Gestion de capital

La société gère son capital de façon à se conformer aux exigences de suffisance du capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* telles qu'établies et contrôlées par le BSIF. Le BSIF a mis en œuvre le cadre de travail du TSAV pour superviser la suffisance du capital. En vertu de ce cadre, la suffisance du capital de la société est mesurée selon un ratio relatif au capital disponible, en plus de la provision d'excédent et des dépôts admissibles, puis divisée par le coussin de solvabilité de base. Les composants du ratio du TSAV sont déterminés selon les lignes directrices définies par le BSIF. Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 % et un ratio du noyau de capital cible de surveillance de 70 %. Au 1^{er} janvier 2022, au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2023, le capital de la société était conforme aux ratios de capital réglementaire applicables.

15. Gestion du risque

La société est exposée aux risques qui découlent de ses activités d'investissement et d'assurance ainsi qu'aux risques généraux liés à sa réputation associés à ses activités et à sa capacité à gérer certains risques particuliers. Les sections suivantes décrivent les stratégies de gestion des risques principaux et des risques connexes pour les risques que la direction considère comme les plus importants en termes de probabilité et des effets défavorables potentiels sur la société : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit et risque de produits (qui comprend le risque d'assurance).

15.1. Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, la société présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment pour chaque variable de risque et supposent que toutes les autres variables de risque demeurent inchangées. Les sensibilités ne prennent pas en compte les effets indirects tels que les répercussions potentielles des pertes de valeur de l'écart d'acquisition ou les provisions pour évaluation sur les actifs d'impôt différé. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris les différences dans le schéma ou la distribution des chocs sur les marchés, l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la société servant aux calculs. Les changements découlant de nouvelles affaires ou d'échéances, d'achats/de ventes d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du résultat net de l'Empire Vie, de sa MSC, de ses capitaux propres et de son capital. Étant donné la nature de ces calculs, la société n'est pas en mesure de garantir que l'incidence réelle correspondra aux estimations fournies. Des fluctuations des variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

15.2. Risque lié au marché

Pour la société, les risques de marché les plus importants sont les risques liés aux actions et les risques de taux d'intérêt. Le risque de change, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de concentration du crédit n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2022. L'information sur les sensibilités liées au marché doit être lue conjointement avec l'information comprise à la section « Gestion du risque » du Rapport annuel de 2022 de la société.

Risque lié aux actions et aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de variations ponctuelles des marchés boursiers :

Aux	Variation des marchés boursiers	30 juin 2023		31 décembre 2022 - retraité	
		Incidence sur le résultat avant impôts	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat avant impôts	Incidence sur les capitaux propres
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et capitaux propres	+20 %	68 322 \$	50 299 \$	77 125 \$	56 779 \$
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et capitaux propres	+10 %	33 047 \$	24 329 \$	39 361 \$	28 978 \$
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et capitaux propres	-20 %	(49 774) \$	(36 644) \$	(53 488) \$	(39 378) \$
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et capitaux propres	-10 %	(30 228) \$	(22 254) \$	(29 059) \$	(21 393) \$

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de variations ponctuelles des taux d'intérêt :

Aux	Variation des taux d'intérêt	Période	30 juin 2023		31 décembre 2022 - retraité ⁽¹⁾	
			Incidence sur le résultat avant impôts	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat avant impôts	Incidence sur les capitaux propres
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et titres de créance	+50 points de base	Période observable	(31 663) \$	(23 311) \$	(27 368) \$	(20 148) \$
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et titres de créance	+50 points de base	Toutes les années	27 740 \$	20 422 \$	30 553 \$	22 493 \$
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et titres de créance	-50 points de base	Période observable	11 843 \$	8 719 \$	20 474 \$	15 073 \$
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et titres de créance	-50 points de base	Toutes les années	(80 801) \$	(59 486) \$	(64 965) \$	(47 828) \$
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et titres de créance	+100 points de base	Période observable	(65 729) \$	(48 390) \$	(54 170) \$	(39 880) \$
Contrats d'assurance et de réassurance détenus et titres de créance	-100 points de base	Période observable	29 857 \$	21 981 \$	33 260 \$	24 486 \$

⁽¹⁾ Les montants ont été modifiés par rapport à ceux présentés auparavant.

15.3. Risque lié aux produits

Le risque lié aux produits est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les demandes de règlement, les prestations, les charges, le coût des options intégrées aux produits et le coût des garanties associées aux produits ne correspondent pas aux estimations. La société est exposée à diverses catégories de risques liées aux produits en raison de la nature de ses activités, y compris : les risques d'assurance (risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices (résiliation, rachat ou déchéance), aux charges, à la morbidité, à la longévité), les risques liés à la conception et à l'établissement des prix des produits, les risques liés à la souscription et aux règlements et les risques liés à la réassurance.

Notes annexes

(non auditées, en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les mentions contraires ainsi que les actions émises, autorisées et en circulation)

Les tableaux ci-dessous présentent des mesures de la sensibilité aux modifications des variables d'assurance. Les risques de conception des produits, d'établissement des prix, d'appréciation des risques, ainsi que les risques liés aux règlements et à la réassurance n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2022. L'information sur les sensibilités liées à l'assurance doit être lue conjointement avec l'information comprise à la section « Gestion du risque » du Rapport annuel de 2022 de la société.

Au	30 juin 2023				
	Modifications des hypothèses	Incidence sur le résultat avant impôts (brute de réassurance)	Incidence sur le résultat avant impôts (nette de réassurance)	Incidence sur les capitaux propres (brute de réassurance)	Incidence sur les capitaux propres (nette de réassurance)
Mortalité	+2 %	(1 205) \$	(703) \$	(887) \$	(517) \$
Morbidité	+5 %	(4 903) \$	(2 740) \$	(3 610) \$	(2 017) \$
Longévité	-2 %	— \$	— \$	— \$	— \$
Charges	+5 %	(233) \$	(233) \$	(172) \$	(171) \$
Taux de déchéance et de rachat	+10 %	(10 815) \$	(11 483) \$	(7 962) \$	(8 454) \$
Taux de déchéance et de rachat	-10 %	6 904 \$	7 260 \$	5 083 \$	5 345 \$

Au	31 décembre 2022 - retraité				
	Modifications des hypothèses	Incidence sur le résultat avant impôts (brute de réassurance)	Incidence sur le résultat avant impôts (nette de réassurance)	Incidence sur les capitaux propres (brute de réassurance)	Incidence sur les capitaux propres (nette de réassurance)
Mortalité	+2 %	(601) \$	(538) \$	(443) \$	(396) \$
Morbidité	+5 %	(4 870) \$	(2 717) \$	(3 585) \$	(2 000) \$
Longévité	-2 %	— \$	— \$	— \$	— \$
Charges	+5 %	(82) \$	(82) \$	(61) \$	(61) \$
Taux de déchéance et de rachat	+10 %	(6 066) \$	(6 586) \$	(4 466) \$	(4 849) \$
Taux de déchéance et de rachat	-10 %	3 817 \$	3 780 \$	2 810 \$	2 783 \$

Aux	30 juin 2023		31 décembre 2022 - retraité		
	Modifications des hypothèses	Incidence sur la MSC avant impôts (brute de réassurance)	Incidence sur la MSC cédée avant impôts	Incidence sur la MSC avant impôts (brute de réassurance)	Incidence sur la MSC cédée avant impôts
Mortalité	+2 %	(72 193) \$	45 538 \$	(71 155) \$	44 061 \$
Morbidité	+5 %	(14 646) \$	6 153 \$	(14 451) \$	6 074 \$
Longévité	-2 %	(6 145) \$	(2 722) \$	(6 195) \$	(3 037) \$
Charges	+5 %	(11 551) \$	(152) \$	(11 755) \$	(142) \$
Taux de déchéance et de rachat	+10 %	(172 451) \$	56 967 \$	(172 191) \$	59 531 \$
Taux de déchéance et de rachat	-10 %	224 873 \$	(68 999) \$	216 290 \$	(68 659) \$

GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction en vertu de la norme IAS 39. Avant l'adoption de la norme IFRS 9, la plupart des actifs financiers attribués au secteur du capital et de l'excédent étaient classés comme étant disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque pour tenir compte du risque non financier représente la compensation que la société demande pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéance des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance et couvrir les risques de mortalité, de morbidité, de longévité, de comportement des titulaires de polices et de charges. L'ajustement au titre du risque reflète un montant que l'assureur paierait rationnellement pour éliminer l'incertitude que les flux de trésorerie futurs dépasseront le montant de la meilleure estimation.

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

L'ACCAP est un organisme représentant les fournisseurs d'assurance vie et maladie au Canada. Cette association élabore des lignes directrices, volontairement et proactivement, afin de répondre aux situations émergentes et de protéger les intérêts des consommateurs.

Autres éléments du résultat global

En vertu de la norme IAS 39, les profits et pertes latents, principalement sur les actifs financiers qui soutiennent le secteur du capital et de l'excédent, sont comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont vendus ou réduits, le profit ou la perte qui en résulte est reclassé des autres éléments du résultat global au résultat net. Avec l'adoption de la norme IFRS 9 par la société, ces actifs ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que les profits et les pertes latents sont désormais comptabilisés immédiatement dans le résultat net. Les réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi sont également comptabilisées en tant qu'autres éléments du résultat global. Ces réévaluations ne seront pas reclassées au résultat net et demeureront dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF)

Le principal organisme de réglementation qui régit les institutions financières et les régimes de retraite sous réglementation fédérale au Canada. La mission du BSIF est de protéger les titulaires de polices, les déposants et les participants de régimes de retraite de pertes indues.

Cumul des autres éléments du résultat global

Un composant distinct des capitaux propres attribuables aux actionnaires et du compte des titulaires de polices qui inclut la réévaluation des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces éléments sont comptabilisés dans le résultat global, mais exclus du résultat net.

Flux de trésorerie d'exécution (FTE)

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent des estimations impartiales et pondérées par des probabilités de flux de trésorerie futurs, actualisés pour refléter la valeur temporelle de l'argent et les risques financiers, plus des ajustements au titre du risque pour tenir compte des risques non financiers.

Institut canadien des actuaires (ICA)

L'ICA est l'organisme compétent et dirigeant de la profession actuarielle au Canada. L'ICA élabore et maintient des normes rigoureuses, partage son expertise en gestion du risque, et fait avancer la science actuarielle pour améliorer la vie au Canada et partout dans le monde. Plus de 6 000 membres appliquent leurs connaissances des mathématiques, des statistiques, de l'analyse des données et du monde des affaires pour fournir des services et des conseils de la plus grande qualité afin d'aider la population et les organisations canadiennes à envisager l'avenir avec confiance.

GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Institut canadien des comptables agréés (CPA Canada)

L'association canadienne sans but lucratif de CPA Canada offre de l'information et des conseils à ses membres, aux étudiants et aux marchés financiers. Travaillant en collaboration avec ses organismes provinciaux membres, CPA Canada appuie l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de degré d'assurance pour les entreprises, les organismes sans but lucratif et le gouvernement, en plus de concevoir et de présenter des programmes de formation.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs investis sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils sont désignés par la direction sous l'option de la juste valeur.

Marché actif

Un marché actif est un marché dans lequel les éléments négociés sont homogènes, des acheteurs et des vendeurs consentants peuvent normalement être trouvés à tout moment et les prix sont mis à la disposition du public.

Marge sur services contractuels (MSC)

Un montant qui représente le profit non acquis découlant des contrats d'assurance.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à affecter les produits ou charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif permet d'actualiser exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Normes comptables internationales adoptées au Canada le 1^{er} janvier 2011, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Passif de meilleure estimation (PME)

Le passif de meilleure estimation s'entend de la valeur actualisée des estimations impartiales et pondérées par des probabilités des flux de trésorerie futurs, comme défini dans la norme du modèle général d'évaluation et appliqué à un groupe de contrats d'assurance.

Pertes de crédit prévues

Un montant de pertes prévues attribuable à la détérioration du crédit de la partie à laquelle le crédit a été émis.

Polices avec participation

Le compte de participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent du compte des participations. Le montant et le moment du versement des participations sont à la discrétion de la société et tiennent compte du maintien de la solvabilité du compte de participation.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Mesure de rentabilité qui présente le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour toucher les bénéfices.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)

Le TSAV mesure la suffisance du capital d'un assureur. Ce test est l'un des nombreux indicateurs qu'utilise le BSIF pour évaluer la situation financière d'un assureur. Le ratio du TSAV correspond au ratio des éléments de capital admissibles par rapport au coussin de solvabilité de base, chacun étant calculé selon les lignes directrices du BSIF.

États financiers consolidés intermédiaires condensés de l'Empire Vie

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) a été fondée en 1923 et est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, ainsi que des produits de placement et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir les produits et les services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils se constituent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le empire.ca pour obtenir de l'information additionnelle, notamment les notations courantes et les résultats financiers.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Compagnie Trust TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto, ON M5H 4H1
Téléphone : 416 682-3860
Sans frais : 1 800 387-0825
www.tsxtrust.com

Politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit

Si vous avez une plainte à formuler en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes ou l'audit ou des préoccupations touchant des points discutables de ces aspects, veuillez transmettre votre plainte ou vos préoccupations par écrit à :

M. John Brierley
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston, ON K7L 3A8
Courriel : johnbrierley12@gmail.com
Téléphone : 705 250-3133

Vous pouvez transmettre votre plainte ou vos préoccupations de façon anonyme. La société en garantit la confidentialité et les traitera selon sa politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. ^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
www.empire.ca info@empire.ca

A-0004-FR-08/23

